

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE  
BETER SAMEN LEVEN  
SPP INTÉGRATION SOCIALE  
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Avec le soutien du Fond européen  
pour l'Aide aux plus Démunis  
Met de steun van het Europees Fonds  
voor Hulp aan de Meest Behoeftigen

# RAPPORT

# ENQUÊTE STRUCTURÉE DU

# FEAD 2022

Résultats agrégés de l'État membre Belgique

## Table des matières

1. Réflexion sur la méthodologie et l'exécution de l'enquête.....	3
1.1 Taille de l'échantillon et méthode utilisée pour le calcul de l'échantillon.....	3
1.1.1. Méthodologie utilisée pour calculer la taille de l'échantillon.....	3
1.1.2 Collecte de données à l'aide d'un questionnaire informatisé.....	3
1.2. Nom des organisations partenaires et nombre d'enquêtes réalisées.....	4
1.3. Description du processus d'enquête structurée et sélection des bénéficiaires finaux.....	4
1.3.1 Qui a réalisé l'enquête ?.....	4
1.3.2 Comment les bénéficiaires finaux ont-ils été sélectionnés ?.....	4
1.3.3 Difficultés et leçons apprises au cours du processus d'enquête.....	5
2. Résultats globaux de l'enquête FEAD 2022 pour la Belgique.....	8
2.1 Résultats et conclusions de l'enquête au niveau des organisations partenaires.....	8
2.2 Profil et caractéristiques des bénéficiaires finaux.....	14
2.3 Évaluation des interventions par catégorie d'assistance (denrées alimentaires / matériel / mesures d'accompagnement) et par groupe cible.....	18
2.3.1 Par catégorie d'assistance.....	18
2.3.2 Par groupe cible.....	34
2.4 Zones d'amélioration identifiées et pistes de traitement.....	46
3. Conclusion générale.....	49
4. Annexe.....	52
4.1 Annexe 1.....	52

## 1. Réflexion sur la méthodologie et l'exécution de l'enquête

---

Cette enquête a été menée en Belgique entre le 16 novembre 2022 et le 6 février 2023 à la demande de la Commission européenne. Les questions de l'enquête ont été imposées par la Commission européenne, afin que les résultats des différents États membres puissent être comparés. Les travaux préparatoires ont commencé en octobre 2022.

### 1.1 Taille de l'échantillon et méthode utilisée pour le calcul de l'échantillon

---

Au total, 412 organisations partenaires ont été sélectionnées. 386 d'entre elles ont participé à l'enquête en ligne pour le volet A. En outre, 1.187 enquêtes, réparties entre 406 organisations, ont été menées auprès des bénéficiaires finaux de l'aide alimentaire au titre du FEAD. Aucune interview de bénéficiaires finaux n'a été menée dans 6 organisations (4 ne fournissaient plus d'aide du FEAD ou étaient fermées).

#### 1.1.1. Méthodologie utilisée pour calculer la taille de l'échantillon

---

##### Taille de l'échantillonnage

Dans le cadre de la procédure d'échantillonnage, le SPP IS a respecté les paramètres minimaux imposés :

- Intervalle de confiance : 95 %
- Marge d'erreur maximale : 3 %

En appliquant ces paramètres et en utilisant la formule suivante :

$$n = \frac{Z^2 \times P \times (1-P)}{s^2}$$

où :

- n = taille de l'échantillon ;
- Z = coefficient de confiance (pour un intervalle de confiance à 95 %, Z = 1,96) ;
- s = marge d'erreur (= 0,03) ;
- P = probabilité de choix (par défaut, nous avons opté pour P = 0,5).

La taille d'échantillon minimale retenue est de 1.068 répondants. Nous avons décidé d'élargir l'échantillon à 1.187 personnes afin de prendre en compte un taux de non-réponse de 10 %.

#### 1.1.2 Collecte de données à l'aide d'un questionnaire informatisé

---

En 2022, l'enquête n'a plus été réalisée par le biais d'un questionnaire papier, mais au moyen d'un questionnaire programmé. Cela permet d'utiliser le filtrage et le routage, de sorte que seules les bonnes questions apparaissent à l'écran. En fonction d'une certaine réponse à la question, il est ainsi possible de passer immédiatement à la prochaine question pertinente. En outre, seules les réponses prévues dans le questionnaire peuvent être données, ce qui signifie que nous n'avons pas de réponses

incomplètes ou vides. Pour chaque question, les répondants ont également la possibilité d'indiquer « Je ne souhaite pas répondre » ou « Je ne comprends pas la question ».

## 1.2. Nom des organisations partenaires et nombre d'enquêtes réalisées

Voir l'annexe 1 : Nombre d'enquêtes réalisées par organisation.

## 1.3. Description du processus d'enquête structurée et sélection des bénéficiaires finaux

### 1.3.1 Qui a réalisé l'enquête ?

L'autorité de gestion, le SPP Intégration sociale, a mené cette enquête en étroite collaboration avec la société d'études de marché Ipsos. Contrairement à l'enquête de 2017, il a été choisi en 2022 de travailler avec une partie indépendante. En collaborant avec un partenaire expert pour des études de marché fiables et pertinentes, le plus haut niveau de qualité, de représentativité et de fiabilité peut être garanti.

L'enquête a été divisée en deux parties, le Volet A et le Volet B. Pour le Volet A, l'enquête en ligne menée auprès des organisations, un e-mail d'invitation a été envoyé avec un lien unique pour chaque organisation. Pour certaines organisations, cet e-mail a été envoyé à plusieurs personnes de contact afin de maximiser le taux de réponse et de donner à la bonne personne la possibilité de participer. L'utilisation d'un lien unique par organisation partenaire a permis de garantir qu'il n'y ait qu'une seule participation par organisation. Cet e-mail soulignait également l'anonymat de l'étude.

Pour la deuxième partie, le Volet B, des enquêteurs néerlandophones et/ou francophones ont interrogé personnellement les bénéficiaires finaux des différentes organisations. Pour ce faire, ils ont utilisé une tablette ou un ordinateur portable qui leur donnait accès à une version numérique du questionnaire.

### 1.3.2 Comment les bénéficiaires finaux ont-ils été sélectionnés ?

#### **Procédure d'échantillonnage**

Afin de garantir la formation d'un échantillon représentatif, celui-ci a été constitué selon une procédure d'échantillonnage aléatoire.

La sélection de l'échantillon de répondants est effectuée parmi l'ensemble des associations ayant commandé des produits FEAD à l'occasion de la campagne 2021. Chaque association a été pondérée en fonction de son importance relative (l'objectif étant d'obtenir un échantillon représentatif des bénéficiaires finaux).

Plus précisément, la pondération a été faite proportionnellement au montant total des denrées reçues par l'association en question lors de la campagne 2021 (le montant des denrées distribuées étant l'indicateur le plus fiable à disposition pour estimer les proportions relatives de bénéficiaires d'une association à une autre). Le poids d'une association correspond donc au ratio entre le montant des denrées reçues par cette association en 2021 par rapport au montant total des denrées reçues pour l'ensemble des associations en 2021.

La liste des poids par association constitue un tableau de fréquences (somme des poids = 100%), à partir duquel un tableau de fréquences cumulées (ou distribution cumulative) a été construit. Chaque répondant est alors sélectionné sur base d'un tirage aléatoire uniforme dans l'intervalle [0,1], auquel on applique la fonction inverse de cette distribution cumulative pour sélectionner l'association dont il dépend. En d'autres mots, le répondant choisi doit appartenir à l'association qui a la plus petite fréquence cumulée supérieure au nombre tiré dans l'intervalle [0,1].

Les 1187 tirages aléatoires indépendants ainsi effectués sont répartis aléatoirement entre les associations sur bases de leur poids respectifs, ce qui donne une répartition par association des 1187 personnes à interroger.

### 1.3.3 Difficultés et leçons apprises au cours du processus d'enquête

#### A. Difficultés

##### 1. La formulation des questions

Pour un certain nombre de questions, il a été constaté que les questions n'étaient pas toujours clairement formulées.

En ce qui concerne la formulation de la question A2, il existe un risque qu'une organisation oriente à nouveau ses bénéficiaires vers un type de service sans que l'option « orienter les personnes vers les services compétents » ait été cochée. Dans l'analyse des résultats, cela donne l'impression que l'organisation n'oriente pas les bénéficiaires, alors que dans la pratique elle le fait. Pour éviter que cette question ne prête à confusion et ne donne une image erronée du taux d'orientation vers les services compétents par les organisations partenaires, la question aurait dû être posée en deux parties. La première partie interroge les organisations sur l'orientation des bénéficiaires vers les services sociaux compétents. La seconde partie, qui les interroge sur les types de services vers lesquels les organisations orientent généralement les bénéficiaires, tels que ceux qui, par exemple, assurent un suivi individuel, fournissent des conseils en matière de nutrition ou d'hygiène, offrent un soutien psychologique, etc.

Concernant la question B3 relative aux parents isolés, il aurait été pertinent qu'elle soit précédée de la question « Avez-vous des enfants ? » afin d'éviter toute confusion avec les personnes isolées sans enfants.

Pour compléter la question B9, une réponse supplémentaire devrait être proposée : « Je ne sais pas si j'aurai besoin d'aide alimentaire dans le futur », la situation future étant incertaine pour de nombreuses personnes ayant recours à l'aide alimentaire.

Pour la question B11 : « Pourriez-vous me dire si l'aide fournie par le FEAD a fait une différence pour vous ou pour les membres de votre ménage ? », le terme « différence » est vague et ce manque de précision ne permet pas, par exemple, de savoir s'il s'agit d'un impact positif ou négatif. De plus, l'une des réponses proposées étant « en partie », celle-ci ne nous permet pas de tirer des conclusions pertinentes.

Dans la question B14, le terme « atelier » n'est pas suffisamment précis, les ateliers pouvant être d'ordre budgétaire, ludiques, professionnels, etc. Il aurait été intéressant qu'il y ait davantage de

précisions afin d'optimiser le questionnaire. Une réponse supplémentaire devrait également être proposée : « Je n'ai pas reçu de conseils ».

Pour la question B20 concernant la nationalité des bénéficiaires finaux de l'aide au titre du FEAD, celle-ci permet d'obtenir la part de personnes de nationalité belge et celle de nationalité étrangère. Cette donnée est intéressante puisque cette dernière catégorie présente plus de risques de se retrouver en situation de pauvreté. La question aurait toutefois dû être posée de manière à obtenir le pourcentage des personnes de nationalité belge, mais d'origine étrangère, puisque pour ce groupe, le risque de tomber dans la précarité est également élevé en Belgique.

Une autre suggestion liée au questionnaire serait d'introduire la proposition « sexe X » en réponse à la question B1.

## 2. La participation des organisations

Étant donné que la participation à l'enquête n'est pas obligatoire, mais s'effectue sur une base volontaire, les informations quant aux objectifs et aux méthodes d'exécution de l'enquête FEAD 2022 ont été fournies aux organisations partenaires par le SPP IS. Ceci en vue d'une participation maximale.

L'enquête a été annoncée par e-mail et par le biais du bulletin d'information en octobre 2022. Une rubrique spécifique a également été créée sur le site internet du SPP IS.

La communication et le site web contenaient les éléments suivants :

- l'objectif de l'enquête,
- comment l'enquête est organisée,
- la procédure d'échantillonnage et les organisations concernées,
- les consignes à suivre lors de l'exécution et les attentes concrètes.

Malgré cela, des e-mails de rappel ont dû être envoyés à plusieurs reprises. Cela montre que beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à la collecte des réponses et à la motivation des organisations dans le but de les faire participer à l'enquête. Grâce à ces efforts journaliers, le taux de réponse s'élève actuellement à 93,69 % (386 organisations sur 412).

## 3. Le problème linguistique

Il s'avère que les bénéficiaires des produits FEAD ne maîtrisant ni le néerlandais, ni le français ont éprouvé des difficultés à comprendre les questions posées. De ce fait, l'intervieweur devait paraphraser ou traduire les questions. Cette pratique implique un certain risque, car il se peut que le contenu et l'objectif de la question ne soient pas repris de façon identique dans la traduction. Pour ne pas brouiller les conclusions de l'enquête et obtenir des résultats plus fiables, les intervieweurs ont par la suite privilégié le questionnement de bénéficiaires maîtrisant l'une des deux langues.

## **B. Leçons**

### 1. La phase de pré-test

Afin de repérer et d'éliminer les problèmes pouvant survenir au cours de l'enquête, quelques interviews « test » ont été réalisées préalablement au lancement de l'enquête. L'objectif de cette phase de test était de mettre en évidence, à un stade précoce, les incertitudes et éventuelles difficultés susceptibles de survenir.

Lors du démarrage du travail sur le terrain, une organisation néerlandophone (Gand) et une organisation francophone (Uccle) ont été sélectionnées, où des entretiens tests pouvaient être menés. Ces entretiens tests visaient à vérifier la méthodologie, le déroulement de la visite (espace où l'entretien peut être mené de manière anonyme) et l'intelligibilité des questions.

Après cette phase de test, quelques adaptations mineures ont été effectuées au questionnaire. À la question B7 « Est-ce la première fois que vous recevez cette assistance », il a été ajouté qu'il s'agissait de la visite en cours. Concernant la question B8 « À quelle fréquence venez-vous demander de l'assistance ? », les options de réponse en français ont été adaptées parce qu'elles ne correspondaient pas tout à fait aux options de réponse en néerlandais. Dans le questionnaire en français, les réponses « Une fois par jour », « Une fois par semaine » et « Une fois par mois » ont été remplacées par « Fréquence quotidienne », « Fréquence hebdomadaire » et « Fréquence mensuelle », comme équivalents des termes « dagelijks », « wekelijks » et « maandelijks » utilisés dans le questionnaire en néerlandais.

## 2. Résultats globaux de l'enquête FEAD 2022 pour la Belgique

### 2.1 Résultats et conclusions de l'enquête au niveau des organisations partenaires

Au total, 412 organisations ont été invitées à participer à ce volet de l'enquête. N = 386 organisations ont effectivement participé à la première partie de l'enquête, c'est-à-dire le volet A dont le but est d'établir le profil des organisations. Nous n'avons donc reçu aucune information pour ce volet de la part de 26 organisations.

#### **QUESTION A1. Quel type d'assistance cofinancée par le Fonds, les utilisateurs finaux reçoivent-ils et à quelle fréquence ?**

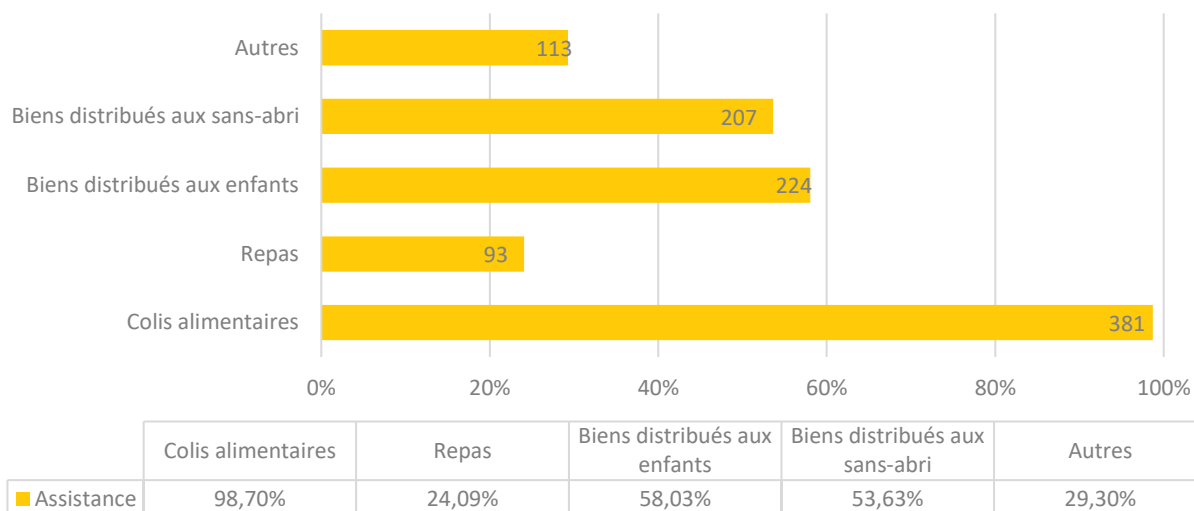
Tout d'abord, il apparaît que 99 % de toutes les organisations distribuent des colis alimentaires. Dans environ 34,46 % des cas, de façon hebdomadaire et dans 23,32 % des cas, la distribution se fait mensuellement. Il ressort de l'analyse des réponses données dans la section « autres fréquences » que 18,65 % des organisations distribuent les colis deux à trois fois par mois. Les autres fréquences, qui concernent une minorité d'organisations, varient de plusieurs fois par semaine à moins de six fois par an.

Ensuite, 58,03 % des organisations distribuent des biens destinés aux enfants. Il s'agit des produits FEAD suivants : les couches jetables pour bébés. Lors de la campagne 2021, ce produit a été proposé à nouveau pour la première fois depuis 2018 et il le sera également lors de la campagne 2022 (livraisons en 2023). Environ 17 % des organisations distribuent ces produits une fois par semaine et 13 % une fois par mois.

Et enfin, il apparaît que pour un quart des organisations interrogées, l'aide se traduit sous la forme de distribution de repas et que plus de la moitié (53,63 %) des organisations apportent une aide en distribuant des biens aux sans-abri, tout ceci par le biais de produits FEAD. Précisons que dans le cadre du FEAD, le SPP IS n'a pas lancé de campagne spécifique pour les sans-abri. La distribution d'une partie des colis alimentaires et/ou des kits d'hygiène à ce public est conséquente à un choix spécifique des organisations.

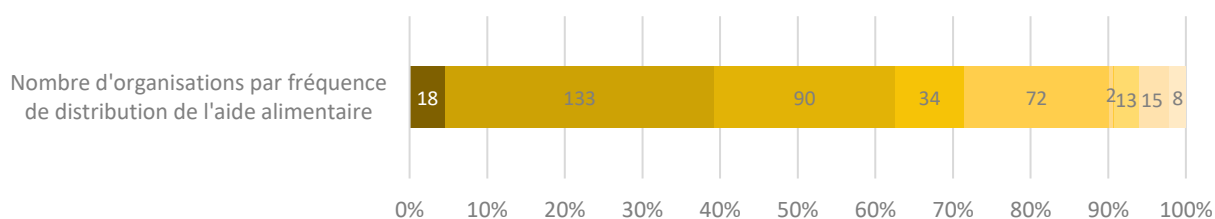


## Aide et assistance reçues par les bénéficiaires - Classement par type



Ce graphique contient les réponses de 386 organisations

## Fréquence de distribution des colis alimentaires



Nombre d'organisations par fréquence de distribution de l'aide alimentaire	
■ Une fois par jour	4,66%
■ Une fois par semaine	34,46%
■ Une fois par mois	23,32%
■ Autre fréquence : plusieurs fois par semaine	8,81%
■ Autre fréquence : 2 à 3 fois par mois	18,65%
■ Autre fréquence : 6 fois par an	0,52%
■ Autre fréquence : moins de 6 fois par an	3,37%
■ Autre fréquence : à la demande	3,89%
■ Autre fréquence : autre/non spécifiée	2,07%

Ce tableau contient les réponses de 386 organisations

**QUESTION A1.** À quelle fréquence cette aide ou assistance leur est-elle distribuée ?

	Une fois par jour		Une fois par semaine		Une fois par mois		Autre fréquence (à préciser)	
Colis alimentaires	4,66 %	18	34,46 %	133	23,32 %	90	36,27 %	140
Repas	3,89 %	15	6,48 %	25	4,92 %	19	8,81 %	34
Biens distribués aux enfants	1,81 %	7	17,10 %	66	13,47 %	52	25,65 %	99
Biens distribués aux sans-abri	4,40 %	17	14,51 %	56	10,88 %	42	23,83 %	92

**QUESTION A2. Quels sont les types de mesures d'accompagnement offertes aux bénéficiaires finaux lorsqu'ils reçoivent l'aide ou l'assistance apportée au titre du FEAD ?**

Les organisations partenaires offrent différents types d'accompagnement aux bénéficiaires finaux lorsqu'ils reçoivent l'aide ou l'assistance apportée par le FEAD, ou doivent au minimum réorienter leurs bénéficiaires vers les services sociaux adéquats selon les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Toutefois, en tenant compte de la remarque formulée préalablement dans le point concernant les difficultés liées à la formulation des questions et en scindant la question en deux parties, il apparaît qu'environ 9 % des organisations indiquent ne pas offrir de réorientation vers les services sociaux compétents et ne pas fournir non plus de mesures d'accompagnement en complément de l'aide offerte à travers les produits du FEAD.

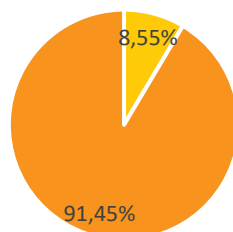
Étant donné que la réorientation est une obligation dans le cadre du FEAD, nous soupçonnons ces organisations de ne pas avoir compris le sens de la question. Un accord de partenariat avec le CPAS constitue de surcroît une condition préalable à la reconnaissance d'une organisation dans le cadre du FEAD. Par conséquent, 91 % des organisations appliquent correctement les mesures d'accompagnement et orientent les bénéficiaires vers les services sociaux compétents au sein de l'organisation ou vers d'autres organisations offrant un accompagnement adapté.

Dans 81,09 % des cas, les organisations indiquent proposer une réorientation vers les services compétents, tels que les services sociaux et administratifs. 53 % des organisations conseillent les bénéficiaires finaux en matière de préparation, de stockage et de non-gaspillage des denrées alimentaires.

Les résultats de l'enquête montrent également que trois organisations sur dix conseillent les bénéficiaires finaux en matière de gestion du budget d'un ménage et qu'un peu moins d'un cinquième d'entre elles offre un accompagnement individuel. Près de 30 % des organisations offrent également des conseils en matière d'hygiène personnelle et 17 % proposent un soutien psychologique et thérapeutique.

Les autres types d'accompagnement mentionnés par les organisations sont principalement l'accueil chaleureux et l'écoute, la réorientation vers des services sociaux, des activités et ateliers intéressants et des vêtements.

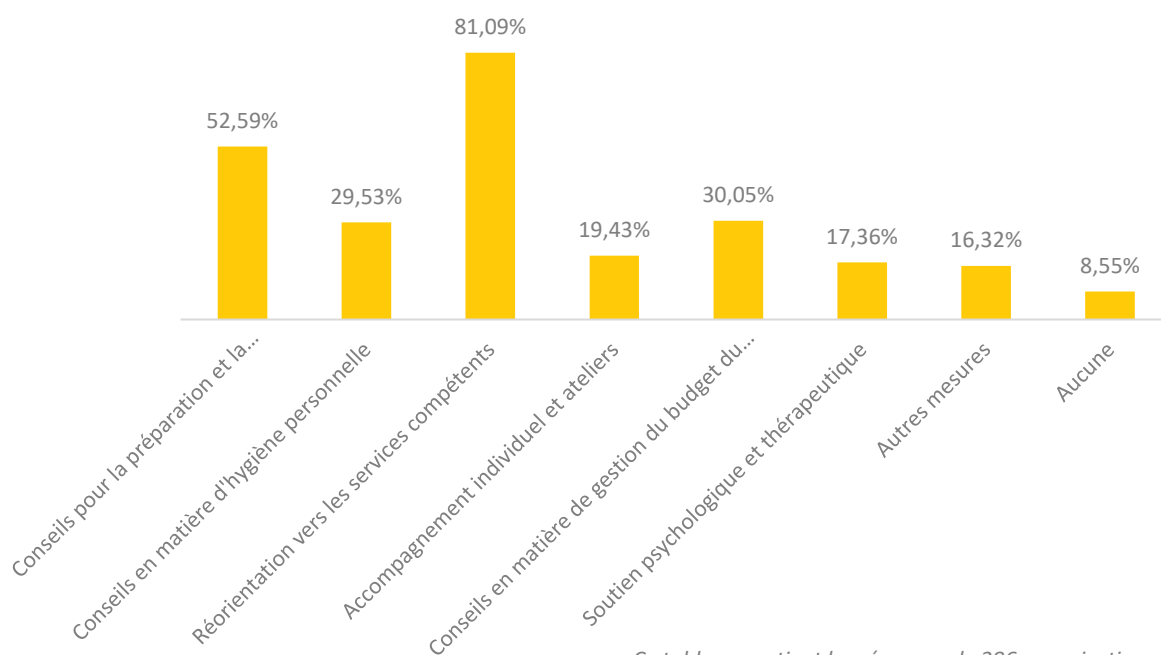
## Pourcentage d'organisations partenaires offrant un accompagnement et/ou réorientant les bénéficiaires du FEAD



■ Pas de mesures d'accompagnement, ni réorientation ■ Mesures d'accompagnement et/ou réorientation

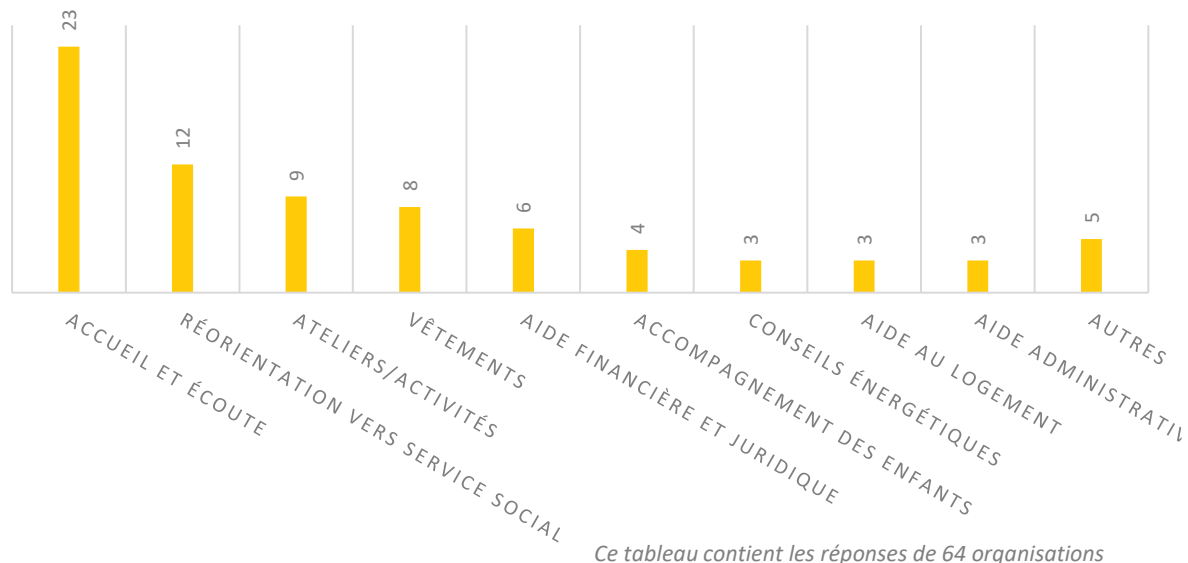
*Ce graphique contient les réponses de 386 organisations*

## Mesures d'accompagnement proposées aux bénéficiaires lorsqu'ils reçoivent l'aide ou l'assistance apportée au titre du FEAD - Classement par type



*Ce tableau contient les réponses de 386 organisations*

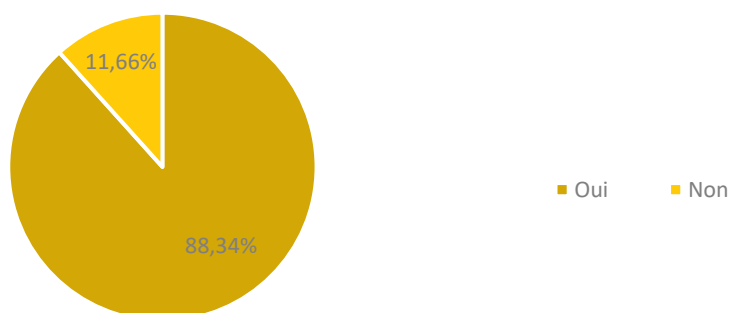
## Autres types de soutien



**QUESTION A3. L'organisation partenaire fournit-elle également une assistance matérielle qui n'est pas cofinancée par le FEAD ? / A3a. Quel type d'assistance l'organisation partenaire fournit-elle qui n'est pas cofinancée par le FEAD ?**

Ce graphique montre que 88 % des organisations fournissent également aux bénéficiaires finaux une assistance matérielle qui n'est toutefois pas cofinancée par le FEAD.

Assistance matérielle non cofinancée par le FEAD fournie aux bénéficiaires finaux par l'organisation partenaire



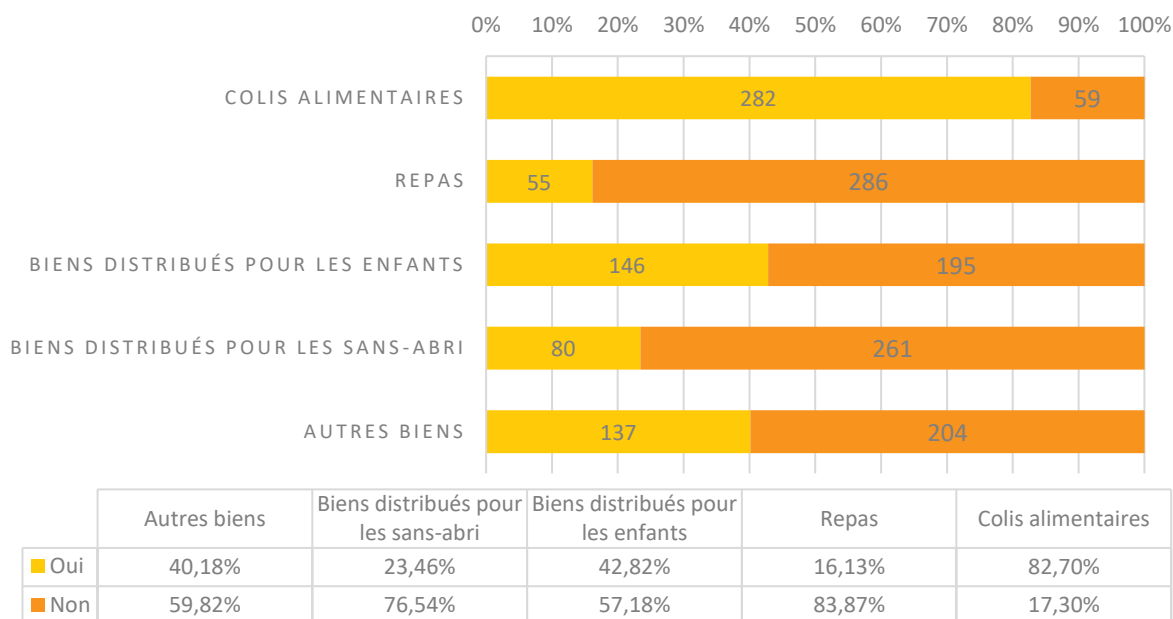
*Ce graphique contient les réponses de 386 organisations*

82,70 % de ces 341 organisations distribuent, en complément aux produits du FEAD, des colis alimentaires provenant d'autres sources. Dans 42,82 % des cas, les organisations mettent également des biens destinés aux enfants à disposition et dans 23,46 % des cas, il s'agit de biens destinés aux sans-abri. Enfin, pour 16,13 % des organisations, il s'agit de distribution de repas.

40,18 % des 341 organisations interrogées ont précisé qu'elles distribuaient d'autres biens. Pour certaines, il s'agit de vêtements (31,39 %), de produits ménagers (10,94 %) et/ou de produits d'hygiène

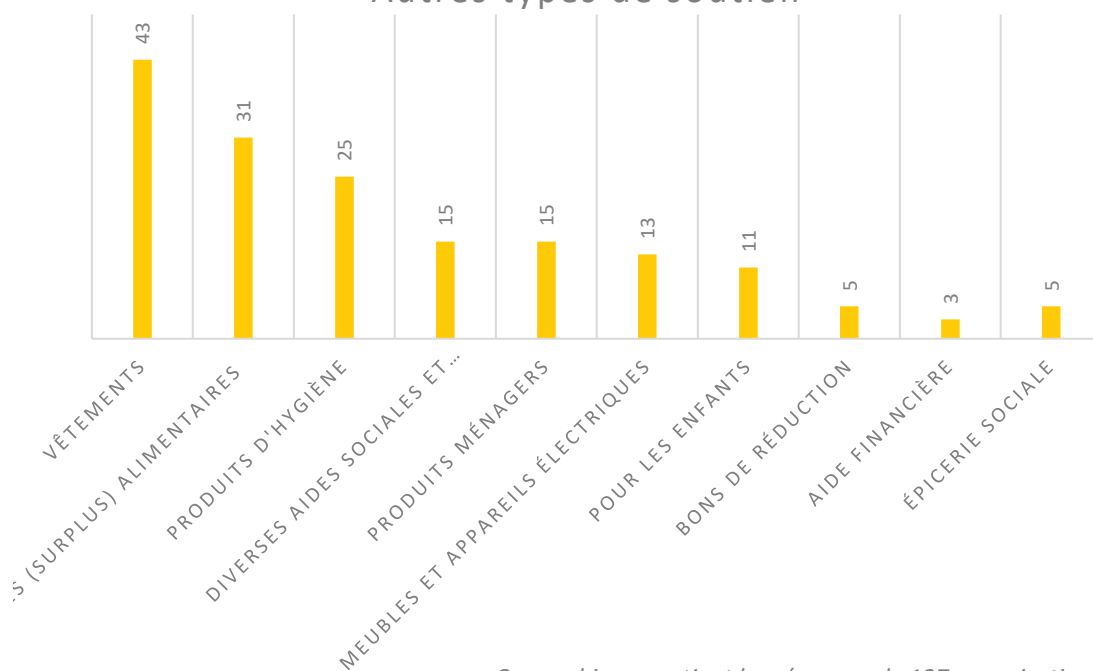
(18,25 %) et près de 10 % d'entre elles fournissent des meubles et des appareils électroménagers (19,6 %). 22,63 % distribuent des aliments frais, pouvant provenir d'excédents de supermarchés, de criées, de produits... Moins de 5 % de ces organisations fournissent également un soutien sous forme de coupons, d'aide financière et par le biais de l'épicerie sociale.

### Assistance fournie par l'organisation partenaire en plus de celle délivrée au titre du FEAD - Classement par type



Ce graphique contient les réponses de 341 organisations

### Autres types de soutien



Ce graphique contient les réponses de 137 organisations

## 2.2 Profil et caractéristiques des bénéficiaires finaux

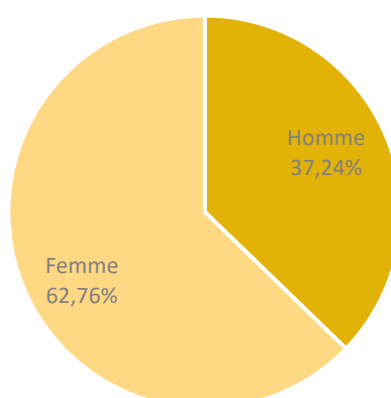
### QUESTION B1. Êtes-vous un homme ou une femme ?

Les bénéficiaires de l'aide au titre du FEAD ayant été interrogés dans le cadre de cette enquête sont principalement de sexe féminin (62,76 %), le reste des personnes interrogées étant de sexe masculin (37,24 %).

Les statistiques basées sur le registre national de la population belge présentent en 2022, 50,72 % de femmes et 49,28 % d'hommes<sup>1</sup>.

Selon l'enquête SRCV-UE de 2022, le risque d'être en situation de pauvreté en Belgique est de 19,3 % pour les femmes et de 18,1 %<sup>2</sup> pour les hommes. Les femmes font donc partie d'une catégorie à risque.

### Bénéficiaires finaux de l'aide au titre du FEAD - Classement par sexe



*Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants*

### QUESTION B2. Quel âge avez-vous ?

La deuxième question porte sur l'âge des bénéficiaires. Le graphique ci-dessous donne un aperçu du classement par âge des personnes ayant répondu à l'enquête.

<sup>1</sup> Tableau « population par sexe et groupe d'âge pour la Belgique », <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population#figures>, consulté le 13/02/2023. Les statistiques du STATBEL sont basées sur le registre national qui comprend : tous les Belges résidant en Belgique ; tous les Belges résidant à l'étranger qui se font inscrire dans les registres de population tenus dans les missions diplomatiques ou les postes consulaires à l'étranger ; tous les étrangers résidant en Belgique et qui sont admis ou autorisés à s'établir ou à séjourner en Belgique ; tous les étrangers (et membres de leur famille) qui se déclarent « réfugiés » ou qui demandent à être reconnus comme « réfugiés ».

<sup>2</sup>[https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levenso\\_mstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication\\_Silc\\_STATBEL\\_FR.xlsx](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levenso_mstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication_Silc_STATBEL_FR.xlsx) consulté le 20/02/2023.

La plupart d'entre elles ont entre 25 et 64 ans et près de la moitié (49,45 %) des bénéficiaires de l'aide au titre du FEAD appartiennent à la catégorie d'âge allant de 25 à 49 ans. Selon le registre national de la Belgique, cette tranche d'âge représente 32 % de la population<sup>3</sup>. Les statistiques sur le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale montrent que cette catégorie d'âge (25-49 ans) court le moins de risque de se retrouver en situation de pauvreté (seulement 15,5 %)<sup>4</sup>. Il est donc interpellant de voir qu'au niveau de la demande d'aide alimentaire du FEAD, cette catégorie soit autant représentée. La surreprésentation de cette catégorie d'âge par rapport aux autres catégories d'âge s'explique par le fait que lorsque les personnes à la tête d'un ménage viennent chercher les colis alimentaires, elles se situent majoritairement dans la tranche d'âge des 25-49 ans. D'après les réponses données par les bénéficiaires à la question B6 de l'enquête (d'autres personnes bénéficieront-elles également de cette assistance ?), le profil des membres du ménage consommant également les produits FEAD est le suivant : 49,48 % d'entre eux ont moins de 16 ans ; 20 % ont entre 16 et 24 ans ; 18,44 % ont entre 25 et 49 ans et 12,08 % ont plus de 50 ans.

La catégorie d'âge supérieure, entre 50 et 64 ans, est représentée par 31,17 % des personnes interrogées. C'est la deuxième plus grande catégorie qui doit être étudiée. Selon le registre national de la Belgique, la population belge compte 20 % de personnes âgées de 50 à 64 ans<sup>3</sup>. Le taux de risque de pauvreté pour cette catégorie d'âge est de 20,7 % selon l'analyse SRCV-UE 2022<sup>5</sup>.

Les 19,37 % restants, soit 1 personne interrogée sur 5, ont moins de 25 ans ou plus de 64 ans. Selon l'enquête SRCV-UE 2022, elles sont fortement exposées au risque de pauvreté (19,6 % pour les personnes de moins de 17 ans, 22,3 % pour les personnes âgées de 16 à 24 ans, 20 % pour les personnes de plus de 65 ans)<sup>6</sup>.

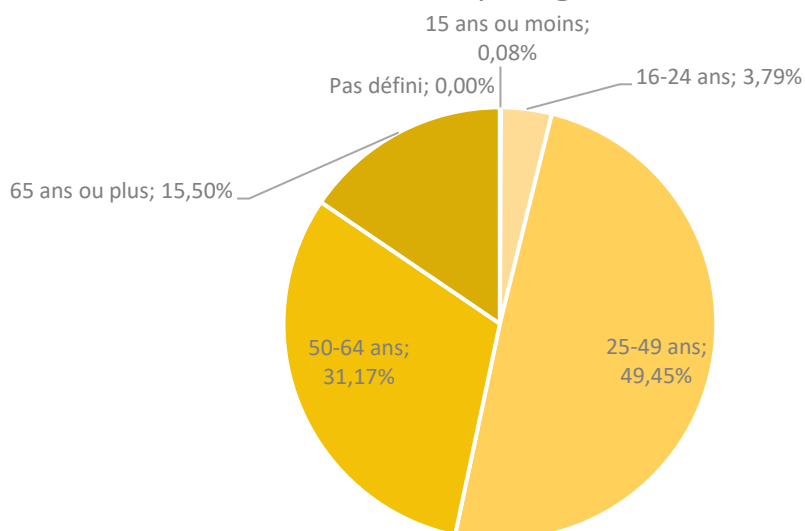
<sup>3</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>, consulté le 16/02/2023.

<sup>4</sup> [https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levenso\\_mstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication\\_Silc\\_STATBEL\\_FR.xlsx](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levenso_mstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication_Silc_STATBEL_FR.xlsx), consulté le 20/02/2023.

<sup>5</sup> Voir 4

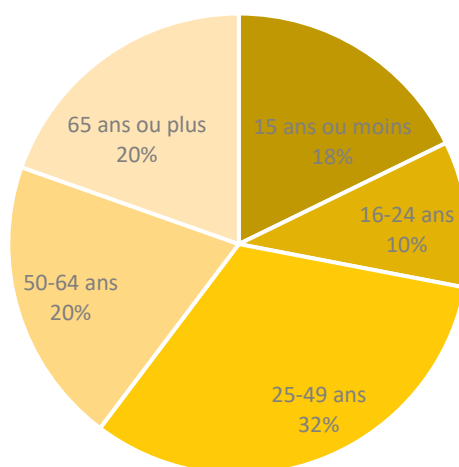
<sup>6</sup> Voir 4

## Bénéficiaires finaux de l'aide au titre du FEAD - Classement par âge



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

## Structure de la population en Belgique



Source : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

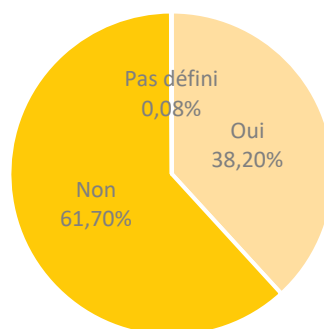
### QUESTION B3. Êtes-vous un parent isolé ?

Afin d'être en mesure de décrire le profil des bénéficiaires du FEAD de manière un peu plus précise, la troisième question de l'enquête porte sur la monoparentalité. Plus d'un tiers des personnes interrogées indiquent être un parent isolé (38,25 %). En 2019, la population belge comptait sur



4.948.398 ménages, 489.175 ménages composés de familles monoparentales, autrement dit 9,88 %<sup>7</sup>. Selon l'enquête SRCV-UE 2022, le risque de pauvreté pour les ménages monoparentaux s'élève à 44,0 %<sup>8</sup>.

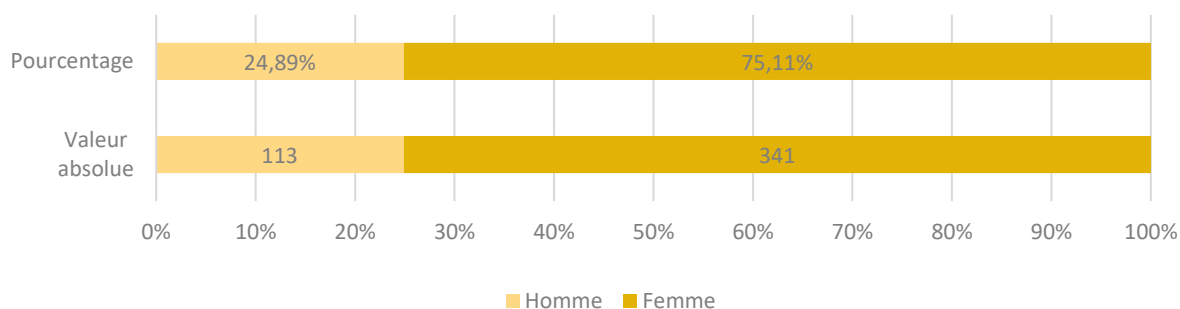
### Bénéficiaires finaux de l'aide au titre du FEAD - Taux de parents isolés



*Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants*

Lorsqu'on considère le sexe des parents isolés, un autre élément est frappant : 75,11%, c'est-à-dire 341 des 454 parents isolés interrogés dans le cadre de cette enquête, sont de sexe féminin. Ce groupe est très vulnérable, comme il a été indiqué dans les points précédents. Les femmes et les familles monoparentales sont plus à risque de se retrouver en situation de pauvreté et de précarité. Il n'est donc pas étonnant que les personnes regroupant ces deux caractéristiques représentent une part importante des bénéficiaires du FEAD.

### Bénéficiaires de l'aide au titre du FEAD - Classement par sexe



*Le total des parents isolés est 454 personnes*

<sup>7</sup> [https://statbel.fgov.be/nl/nieuws/alleenwonenden-en-alleenstaande-ouders-maken-45-van-de-belgische-huishoudens-uit#:~:text=Alleenwonenden%20en%20alleenstaande%20ouders%20maken%2045%25%20van%20de%20Belgische%20huishoudens%20uit,-Bevolking&text=Op%201%20januari%202019%20telde..913%20huishoudens%20\(45%25\)https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levensomstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication\\_Silc\\_STATBEL\\_FR.xlsx](https://statbel.fgov.be/nl/nieuws/alleenwonenden-en-alleenstaande-ouders-maken-45-van-de-belgische-huishoudens-uit#:~:text=Alleenwonenden%20en%20alleenstaande%20ouders%20maken%2045%25%20van%20de%20Belgische%20huishoudens%20uit,-Bevolking&text=Op%201%20januari%202019%20telde..913%20huishoudens%20(45%25)https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levensomstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication_Silc_STATBEL_FR.xlsx)  
consulté le 20/02/2023.

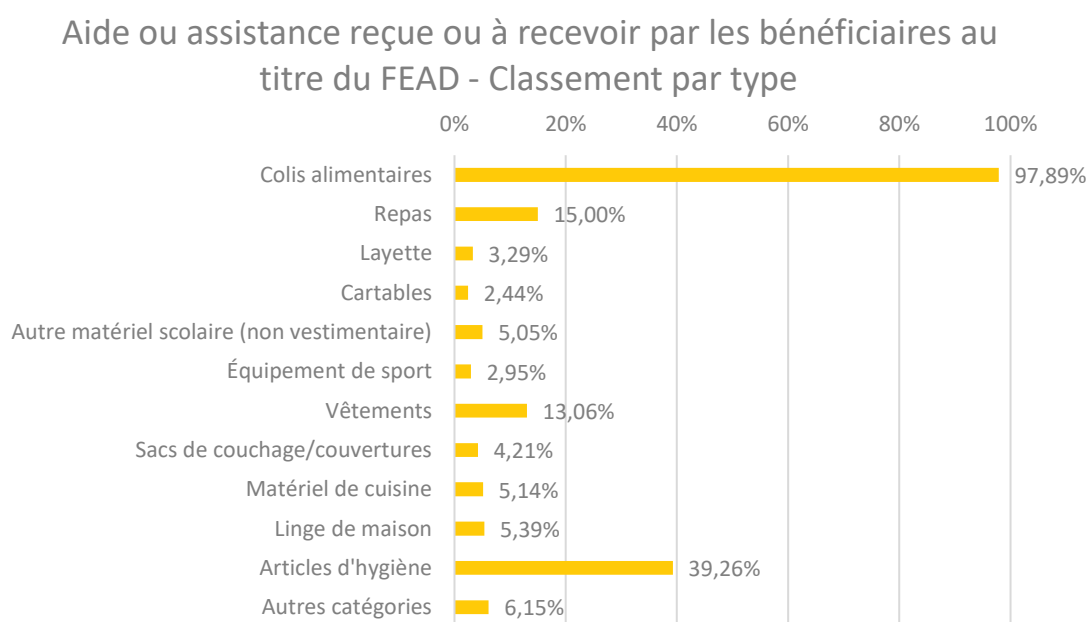
<sup>8</sup> [https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levensomstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication\\_Silc\\_STATBEL\\_FR.xlsx](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levensomstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication_Silc_STATBEL_FR.xlsx)  
consulté le 20/02/2023.

## 2.3 Évaluation des interventions par catégorie d'assistance (denrées alimentaires / matériel / mesures d'accompagnement) et par groupe cible

### 2.3.1 Par catégorie d'assistance

#### QUESTION B4. Quel type d'assistance venez-vous de recevoir (ou allez-vous recevoir maintenant) ?

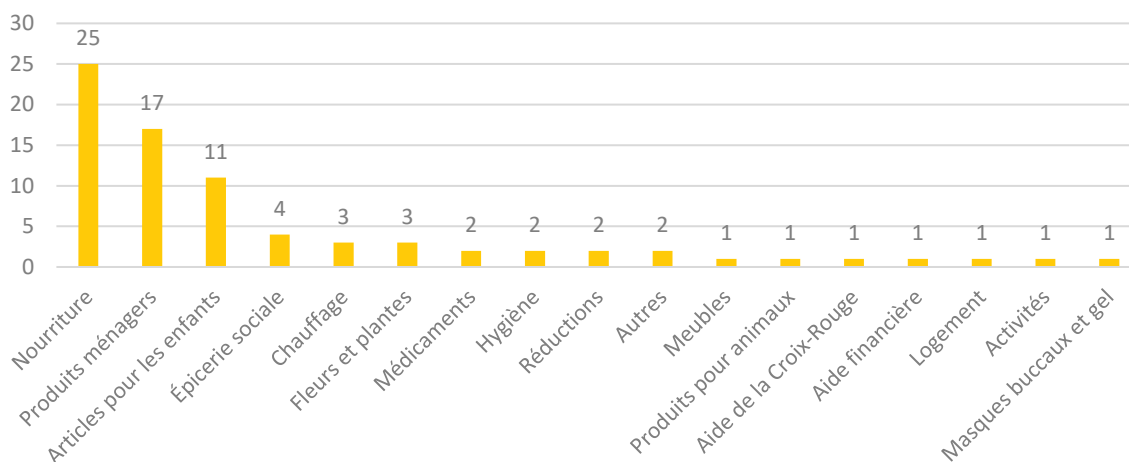
Cette quatrième question porte sur le soutien dont ont bénéficié les personnes ayant répondu à l'enquête, ceci afin de repérer les types de distribution et d'établir un classement. Les résultats obtenus permettent de regrouper les produits distribués par ordre d'importance et nous donnent ainsi une indication sur les besoins éprouvés par les usagers. Il s'agit principalement de colis alimentaires (97,89 %), d'articles d'hygiène (39,26 %), de repas (15,00 %) et de vêtements (13,06 %).



*Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants*

Il apparaît maintenant que 6,15 % des bénéficiaires de l'aide au titre du FEAD, soit 73 personnes, ont indiqué recevoir d'autres types d'aide. Pour 25 personnes (34,25 %), il s'agit d'une aide sous forme de nourriture, pour 17 personnes (23,29 %) de produits ménagers et pour 11 personnes (15,07 %) d'articles pour enfants. D'autres formes de soutien sont également mentionnées, par exemple : l'accès à l'épicerie sociale, le chauffage, les fleurs et les plantes, le soutien ou l'aide financière, le logement, les réductions, etc.

## Autres types d'aide

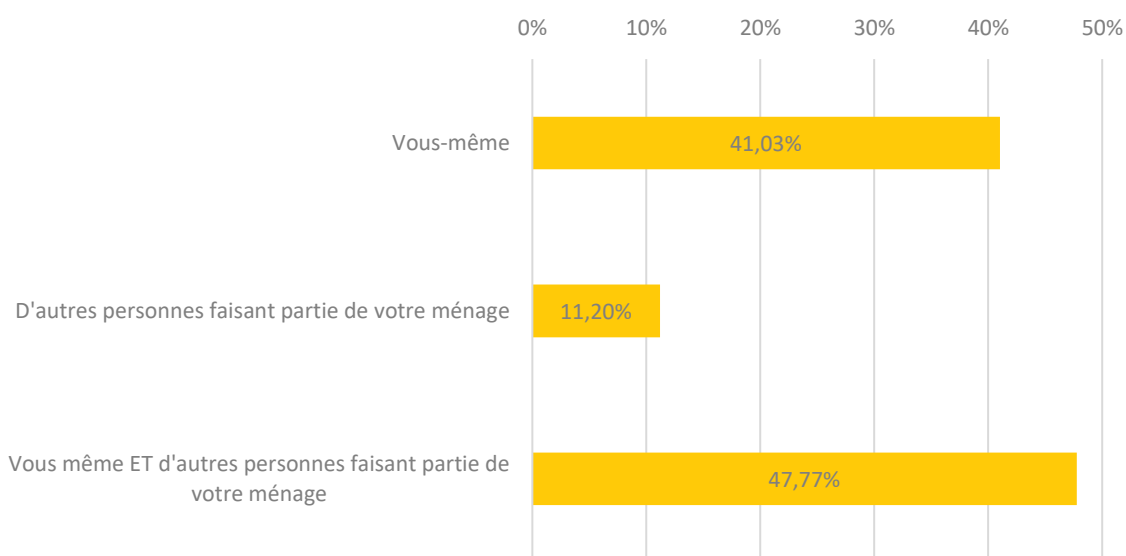


Ce graphique contient les réponses de 73 répondants

**QUESTION B5. Qui bénéficie de cette assistance ?**

La question B5 permet d'identifier l'utilisateur final de l'aide distribuée au titre du FEAD. Près de la moitié des bénéficiaires (47,77 %) indiquent que les denrées alimentaires reçues sont consommées par plusieurs personnes au sein du ménage, y compris la personne ayant fait la démarche de se procurer les denrées. Environ un bénéficiaire sur dix (11,20 %) indique qu'il n'utilise pas lui-même les produits FEAD, mais que ces derniers sont collectés en vue de répondre aux besoins des autres personnes à sa charge. Les 41,03 % restants (environ 2 sur 5) utilisent les produits reçus exclusivement pour leur propre consommation.

## Personne(s) bénéficiaire(s) de l'aide au titre du FEAD



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

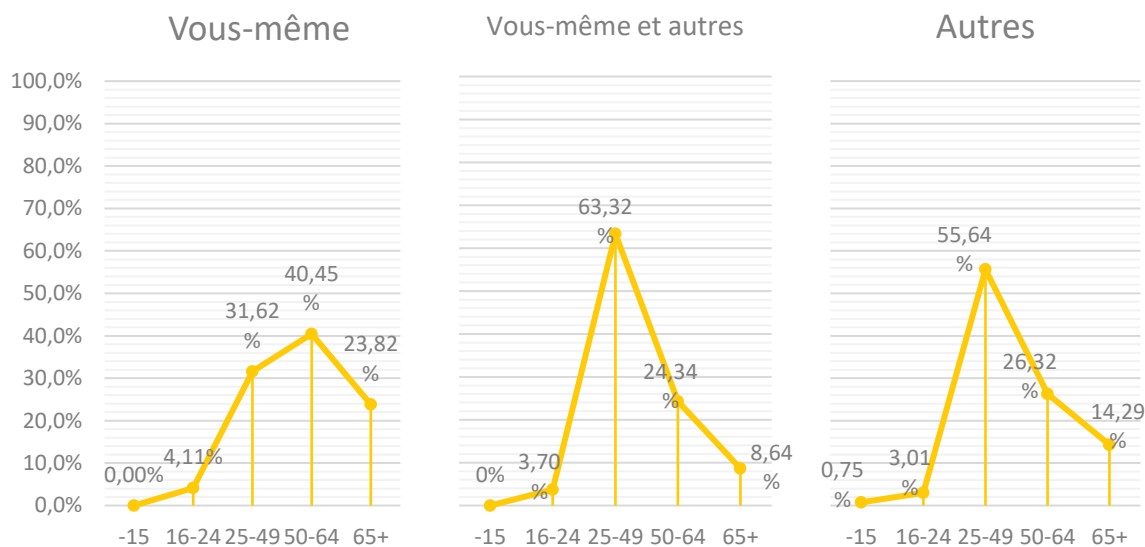
Les réponses à la question «*À qui est destinée cette assistance ?* » peuvent être mises en relation avec celles concernant l'âge des bénéficiaires interrogés. Il en ressort un graphique présentant 3 catégories : la première montre les différences d'âge au sein des ménages composés de personnes isolées (réponse 1 « vous-même ») ; la deuxième affiche les catégories d'âge de personnes pour lesquelles, au sein du ménage, l'aide est également attribuée aux autres membres (réponse 2 « vous-même + autres ») et la troisième montre les catégories d'âge des personnes pour lesquelles l'aide est destinée uniquement aux autres membres du ménage et non à la personne qui en a fait la demande (réponse 3 « autres »).

Les courbes représentant les 2e et 3e catégories et illustrant les résultats des réponses 2 et 3 de la question B5 peuvent pratiquement être superposées. En effet, le nombre de personnes âgées de 25 à 49 ans est très élevé. Cette similarité peut s'expliquer par le fait que les personnes âgées de 25 à 49 ans sont plus souvent à la tête d'un ménage ou en font partie, puisque le nombre de bénéficiaires, y compris les autres personnes qui offrent de l'aide, également ou uniquement, aux autres membres de la famille, s'élève à environ 60 %. La première catégorie, celle des personnes habitant seules, n'est quant à elle représentée qu'à 32 %.

Les catégories d'âge 50-64 et 65+ forment ensemble 64,27 % dans la première partie du graphique, qui reprend les ménages avec des personnes vivant seules. Ceci, contre 33 à 40 % dans les deux autres parties du graphique, qui représente les personnes pour lesquelles, au sein du ménage, d'autres personnes bénéficient également d'une aide alimentaire. Cela s'explique notamment par le fait que les enfants de personnes appartenant à la catégorie des 50 ans et plus sont souvent eux-mêmes des travailleurs autonomes. Il est donc logique que cette catégorie de personnes reçoive les colis alimentaires principalement pour usage propre.

Il s'avère que la catégorie des moins de 25 ans est légèrement plus représentée dans la première catégorie que dans la deuxième et la troisième. Cela peut s'expliquer par le fait que cette catégorie d'âge n'a souvent pas encore commencé à fonder une famille.

## Bénéficiaires finaux de l'aide au titre du FEAD - Classement par type et par âge

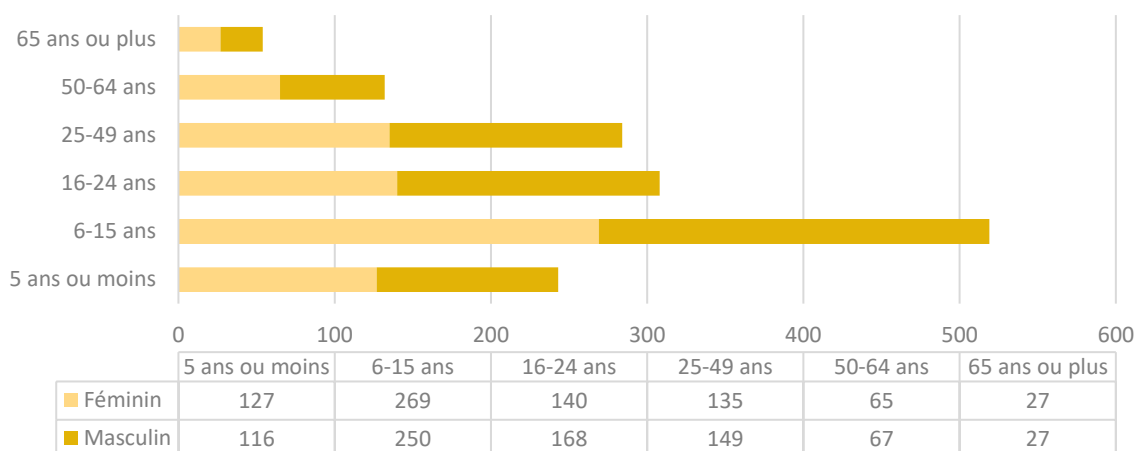


Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

**QUESTION B6. D'autres personnes bénéficieront-elles également de cette assistance ? Si oui, pouvez-vous indiquer combien (autre vous-même) ? Quel âge ont ces personnes ? Quel est leur sexe ?**

Le graphique ci-dessous montre l'âge des personnes au sein des ménages qui bénéficient également de l'aide ou assistance reçue au titre du FEAD. Le graphique n'indique pas l'âge de la personne qui introduit la demande auprès d'une organisation. D'après les réponses des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête, le profil des membres du ménage consommant également les produits FEAD reçus est le suivant : 49,48 % d'entre eux ont moins de 16 ans. Cela peut s'expliquer par le fait qu'en Belgique, de nombreux ménages dépendent de l'aide alimentaire pour se nourrir. 20 % ont entre 16 et 24 ans ; 18,44 % ont entre 25 et 49 ans et 12,08 % ont plus de 50 ans.

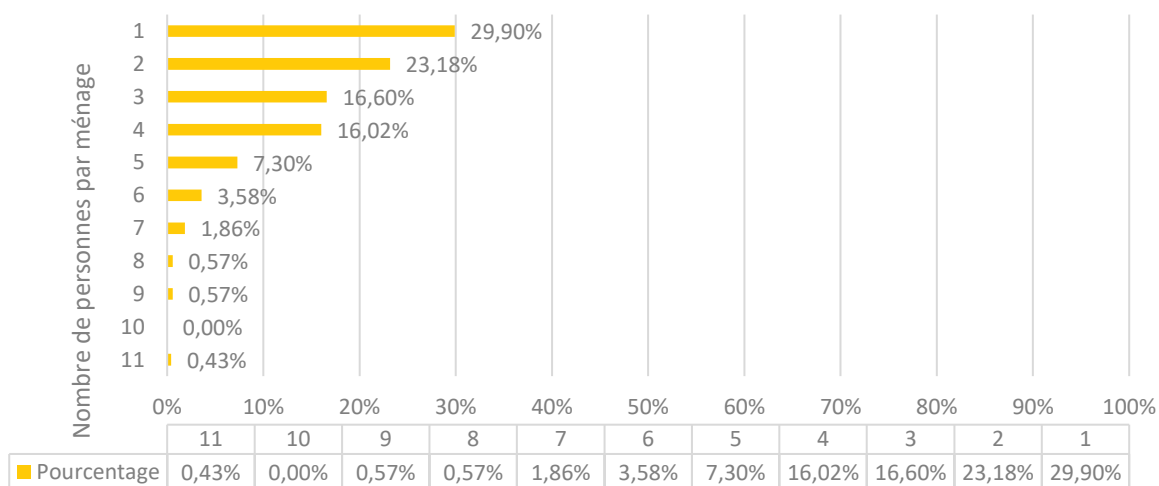
### Bénéficiaires (autres que le demandeur) de l'aide ou de l'assistance du FEAD - Classement par âge et par sexe



Ce graphique contient les réponses de 699 répondants

Les résultats des questions B5 et B6 permettent d'établir un aperçu de la composition familiale des bénéficiaires. Dans la majorité des ménages, en complément de la personne ayant effectué la demande d'aide alimentaire, entre 1 et 4 personnes bénéficient également de l'aide alimentaire obtenue : dans 16,02 % des cas, il s'agit de 4 autres personnes, dans 16,60 % des cas, de 3 autres personnes, dans 23,18 % des cas, de 2 autres personnes et dans 29,90 % des cas de 1 autre personne. Les ménages de 5 personnes co-bénéficiaires ou plus sont moins nombreux, mais tout de même présents dans les statistiques. Ils représentent environ 14 %.

### Composition de ménage des bénéficiaires de l'aide ou de l'assistance au titre du FEAD

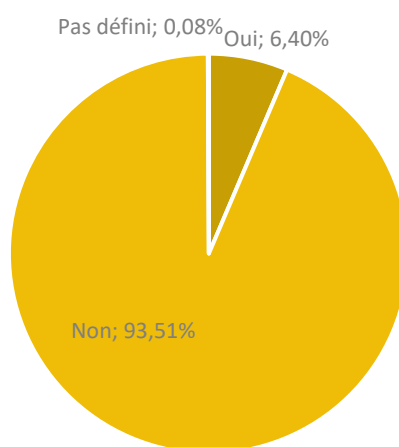


Ce graphique contient les réponses de 714 répondants

**QUESTION B7. Est-ce la première fois que vous recevez cette assistance ?**

Par le biais de cette question, on a tenté de déterminer la part de nouveaux bénéficiaires qui obtiennent des produits au titre du FEAD. La majorité des personnes interrogées (93,51 %) indique que ce n'était pas la première fois qu'elles bénéficient de ce soutien. Il est frappant de constater que 6,40 % des utilisateurs interrogés ont indiqué que c'était la première fois qu'ils avaient recours aux produits distribués au titre du FEAD. Ce pourcentage illustre le phénomène d'augmentation continue du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire.

Première introduction de demande pour obtenir l'aide ou  
l'assistance au titre du FEAD

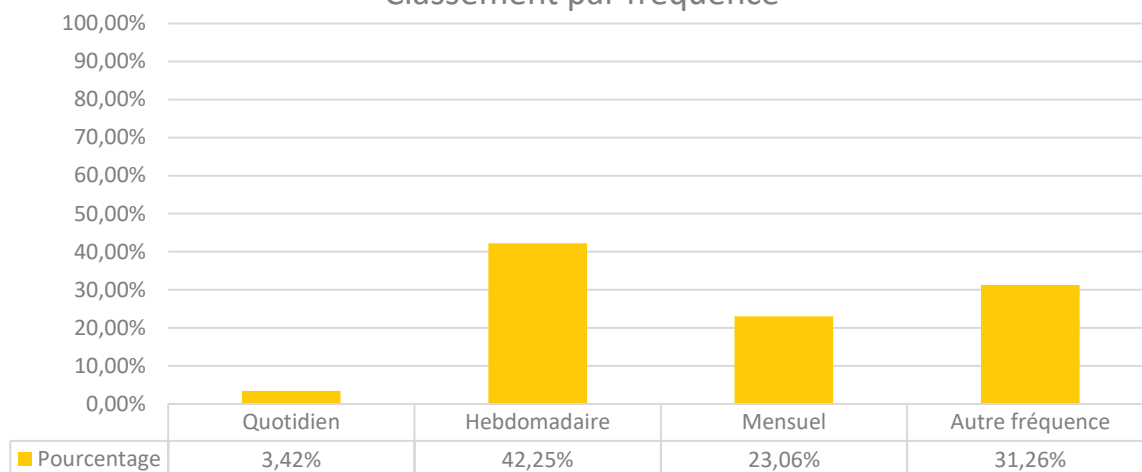


*Ce graphique contient les réponses de 1187 répondants*

**QUESTION B8. À quelle fréquence venez-vous demander cette assistance ?**

Cette question examine la fréquence à laquelle les usagers introduisent une demande pour bénéficier du soutien accordé par le FEAD. Plus de 4 personnes sur 10 reçoivent une aide une fois par semaine, près de 1 personne sur 4 une fois par mois et plus de 3 % indiquent recevoir une aide quotidienne. Les 31,26 % restants parmi les personnes ayant répondu à cette question demandent l'aide au titre du FEAD à une autre fréquence. Les types d'autres fréquences ne sont pas précisés.

### Demande d'aide ou d'assistance au titre du FEAD - Classement par fréquence

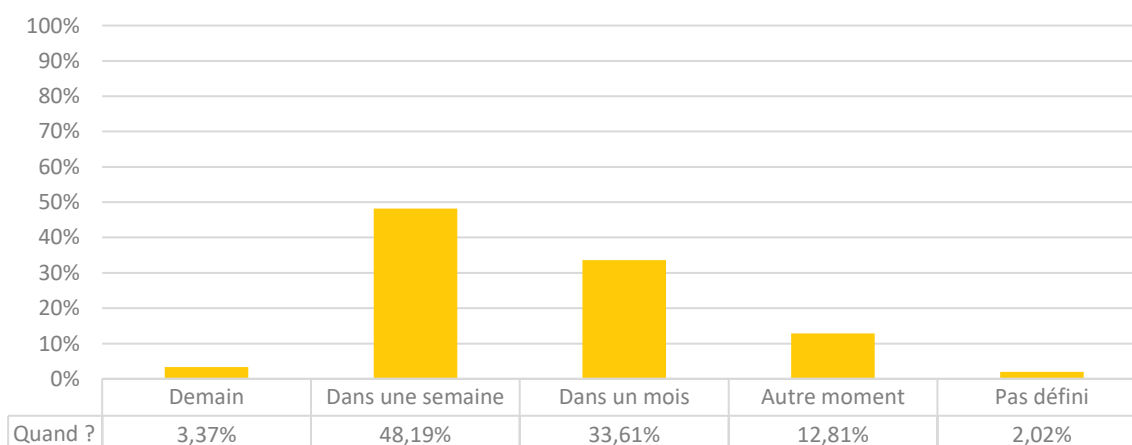


Ce graphique contient les réponses de 1.110 répondants

#### QUESTION B9. Savez-vous quand vous aurez à nouveau besoin de cette même assistance ?

Près de la moitié des bénéficiaires ayant répondu à cette question indiquent que l'aide alimentaire leur sera à nouveau nécessaire dans une semaine (48,19 %). Environ un tiers d'entre eux ont déclaré qu'ils auraient à nouveau besoin d'aide dans un mois (33,61 %). Il apparaît que 3,37 % des personnes interrogées indiquent avoir à nouveau besoin d'une aide alimentaire dès le lendemain d'une distribution. Pour 12,81 %, le moment où l'aide leur sera à nouveau nécessaire ne figure pas parmi les options de réponses proposées et dans 2,02 % des cas, la réponse n'est pas définie.

#### Futur besoin de la même aide ou assistance au titre du FEAD



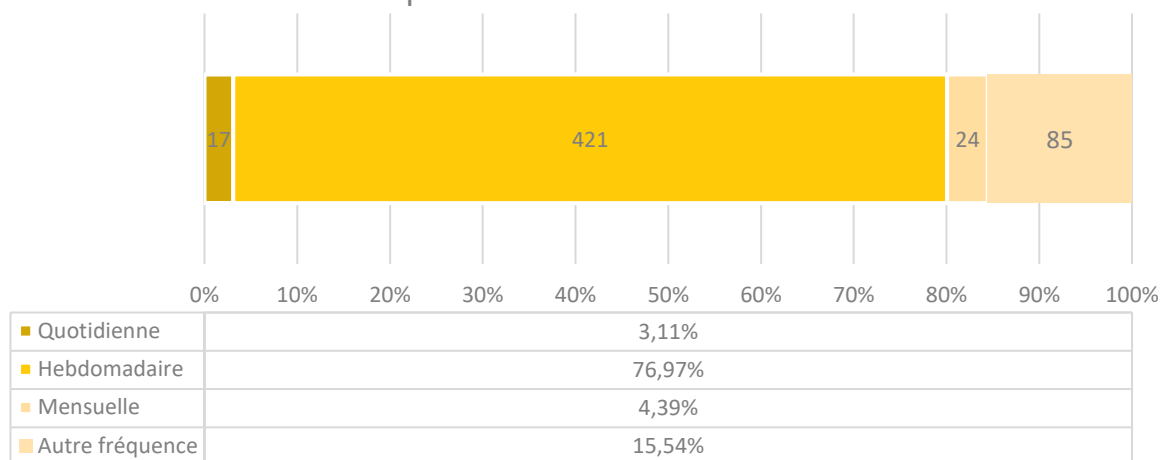
Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

Comme mentionné dans l'analyse de la question B9, 48,19 % des bénéficiaires, c'est-à-dire 572 personnes, indiquent qu'ils auront à nouveau besoin d'aide alimentaire la semaine suivant la



distribution. En excluant, grâce aux informations fournies pour la question B8, les personnes qui demandent une aide alimentaire au titre du FEAD pour la première fois (24 personnes sur 572), il apparaît que parmi les 548 bénéficiaires restants, 77 % d'entre eux viennent effectivement chercher des produits chaque semaine. Le pourcentage restant (23 %) se présente en trois groupes : les personnes qui reçoivent une aide alimentaire quotidienne (3,11 %), celles qui reçoivent une aide alimentaire mensuelle (4,39 %) et celles qui demandent une autre fréquence de collecte de produits (15,54 %).

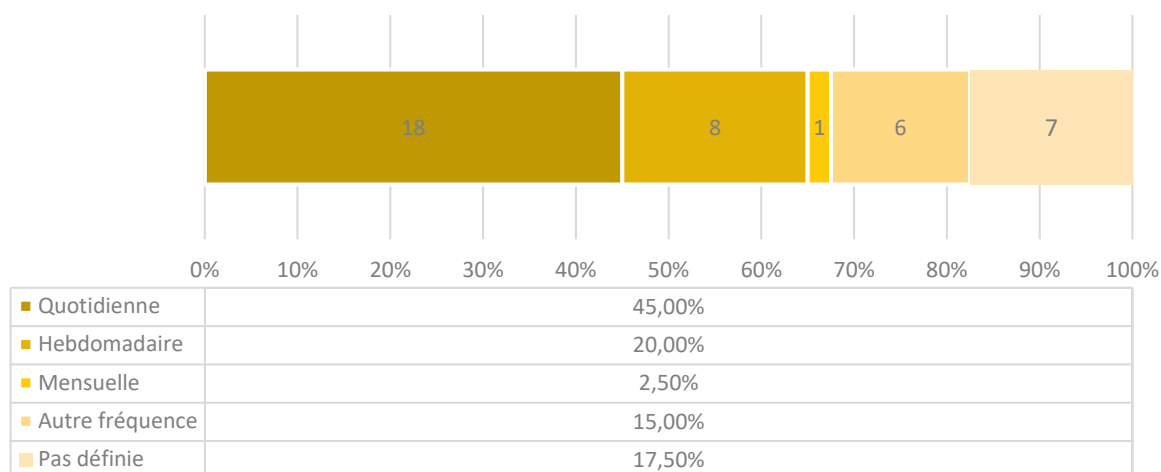
### Futur besoin de la même aide ou assistance au titre du FEAD Pourcentage de la réponse « la semaine prochaine » en fonction de la fréquence de demande d'aide ou d'assistance



*Ce graphique contient les réponses de 548 répondants*

Il apparaît également que parmi les 40 bénéficiaires qui indiquent avoir à nouveau besoin d'aide alimentaire le lendemain de la distribution, 45 % d'entre eux vont réellement chercher des produits quotidiennement. Le pourcentage restant (55 %) se présente en deux groupes : d'une part, les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire de façon hebdomadaire (3,11 %) ou mensuelle (2,50 %) et d'autre part, celles qui demandent une autre fréquence de collecte de produits (15 %).

### Futur besoin de la même aide ou assistance au titre du FEAD - Pourcentage de la réponse « demain » en fonction de la fréquence de demande d'aide ou d'assistance

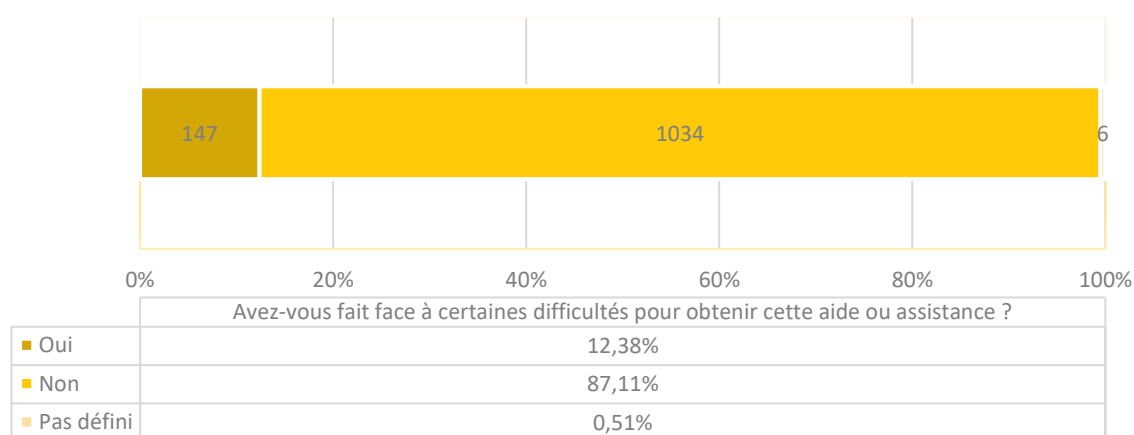


Ce graphique contient les réponses de 40 répondants

#### QUESTION B10. Avez-vous eu des difficultés à obtenir cette assistance ?

87,11 %, donc une grande majorité des bénéficiaires de l'aide au titre du FEAD ayant répondu à l'enquête indiquent n'avoir rencontré aucune difficulté pour accéder à l'aide. Près d'une personne interrogée sur 10, soit 12,38 %, a toutefois dû surmonter divers obstacles présentés de façon plus précise dans la question suivante.

### Taux de bénéficiaires ayant rencontré des difficultés pour obtenir l'aide ou l'assistance au titre du FEAD



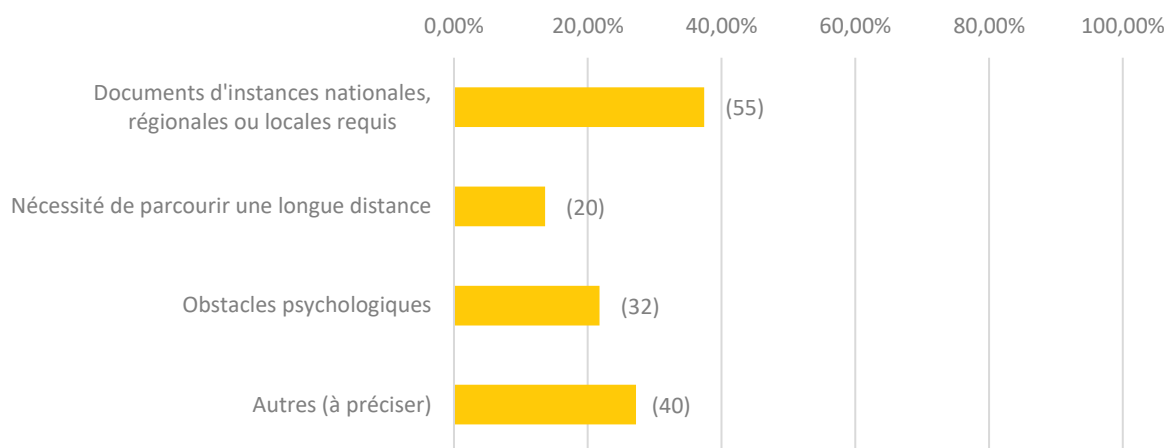
Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

#### QUESTION B10a. Si oui, à quels types de difficultés avez-vous dû faire face ?

Les réponses suivantes ont été proposées : les documents requis, la distance géographique et les obstacles psychologiques. Ces éléments peuvent entraver l'accès à l'aide alimentaire. En sont sortis les constats suivants : 37,41 % ont éprouvé des difficultés à recevoir les documents requis ; 21,77 %

indiquent avoir rencontré des obstacles psychologiques et 13,61 % ont été freinés par la longue distance à parcourir. En dehors de ces 3 suggestions, 27,21 % des répondants, soit 40 personnes, ont fourni d'autres éléments de réponse.

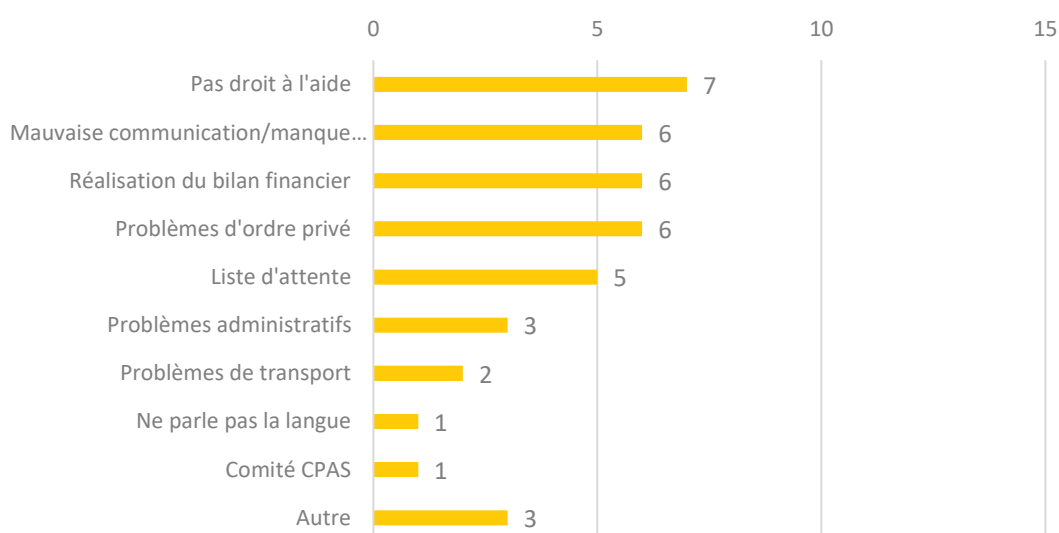
### Difficultés à obtenir l'aide ou l'assistance au titre du FEAD - Classement par type



*Ce graphique contient les réponses de 147 répondants*

Le principal facteur ajouté par les usagers ayant répondu à l'enquête était qu'ils n'avaient pas droit à l'aide (4,76 %). D'autres problèmes ont également été soulevés, comme la mauvaise communication (4,08 %), la réalisation d'un bilan financier (4,08 %), des problèmes d'ordre privé (4,08 %) et les longs délais d'attente avant d'obtenir l'assistance (3,40 %).

### Difficultés à obtenir l'aide ou l'assistance au titre du FEAD - Classement par type (ajoutés par les bénéficiaires)



*Ce graphique contient les réponses de 40 répondants*

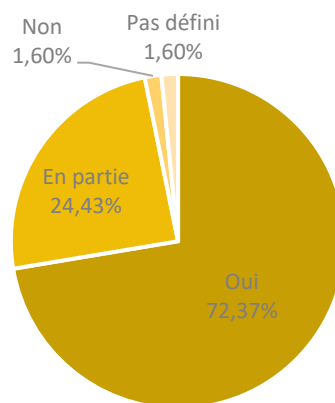
### QUESTION B11. L'assistance fournie au titre du FEAD a-t-elle changé quelque chose pour vous ou les membres de votre ménage ?

Pour près de trois quarts des bénéficiaires ayant répondu au questionnaire, l'aide ou l'assistance fournie au titre du FEAD a réellement changé « quelque chose » pour eux-mêmes ou pour leur ménage. Pour rappel : il s'agit principalement d'une aide apportée sous forme de colis alimentaires. Pour 24,43 % d'entre eux, l'aide fournie au titre du FEAD a partiellement changé « quelque chose ».

Comme mentionné dans la section A1 de ce rapport concernant la formulation des questions, celle-ci était problématique en raison de l'utilisation du terme « quelque chose » qui, n'étant pas clairement défini, pouvait être interprété de manière aussi bien positive que négative et ne précisait pas le degré de changement. Formulée ainsi, cette question a peu de chance de recevoir une réponse informative claire.

Ce n'est qu'en examinant la question 11a « Si la réponse est « Non » ou « En partie », pourriez-vous expliquer pourquoi ? » qu'il apparaît que le terme « quelque chose » doit être interprété comme un « changement positif dans votre vie quotidienne », puisque la question 11a propose en réponse les aspects négatifs de l'aide alimentaire, comme le manque de qualité, les problèmes liés à la distribution et la quantité insuffisante de denrées alimentaires. Il aurait été préférable que la question B11 soit formulée de la manière suivante : « L'aide ou l'assistance fournie au titre du FEAD a-t-elle eu un impact positif pour vous ou les membres de votre ménage ? ».

#### L'assistance fournie au titre du FEAD a-t-elle changé quelque chose pour vous ou les membres de votre ménage ?



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

#### QUESTION B11a. Si la réponse est « Non » ou « En partie », pouvez-vous expliquer pourquoi ?

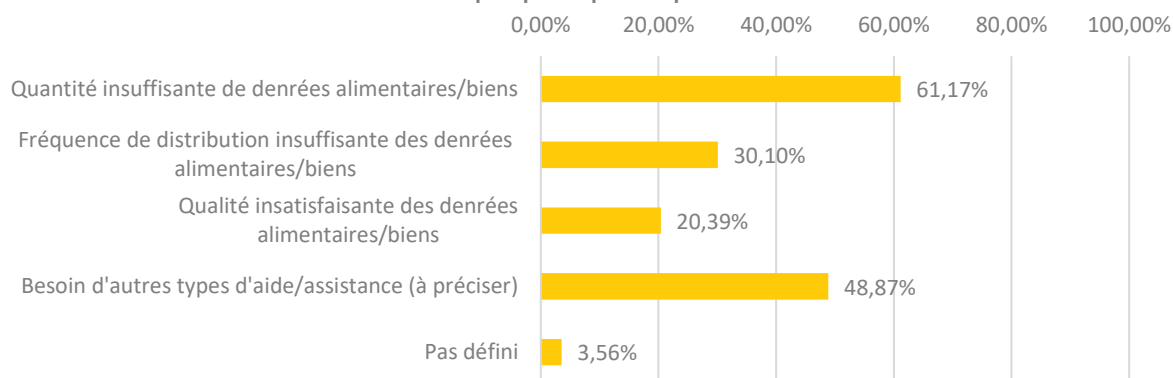
Pour les bénéficiaires insatisfaits de l'aide alimentaire au titre du FEAD, dans six cas sur dix, cela est dû à une quantité insuffisante de denrées alimentaires.

Par ailleurs, la fréquence de distribution des denrées alimentaires - perçue comme insuffisante - est critiquée en deuxième lieu. Parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire au titre du FEAD ayant répondu « Non » ou « En partie », près de 1 sur 3 évoque cette insatisfaction.

En outre, certains indiquent recevoir trop de mêmes produits, ce qui limite le choix au niveau de la préparation des repas et nécessite la consommation de repas identiques plusieurs jours d'affilée.

Ensuite, près de 1 usager sur 5 se dit non satisfait de la qualité des denrées alimentaires. La majorité de ce groupe critique le manque de diversité des produits et veut plus de protéines (viande et poisson) et de produits frais (fruits et légumes). Ils soulignent également le manque de produits de base tels que l'huile, la farine, le sucre, le café ou les œufs.

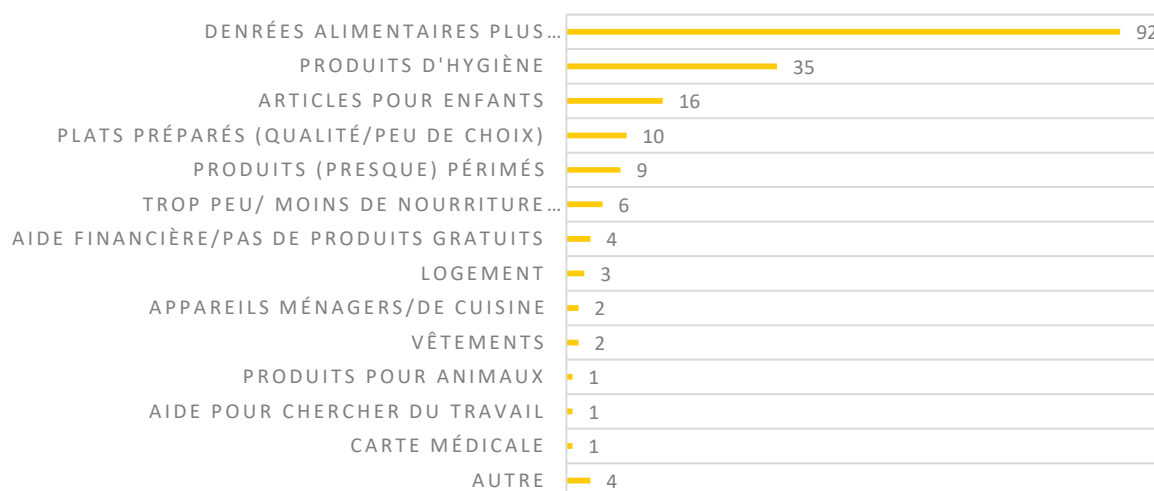
### Si la réponse est « Non » ou « En partie », pouvez-vous expliquer pourquoi ?



*Ce graphique contient les réponses de 309 répondants*

Il apparaît de ce graphique que près de la moitié des bénéficiaires ayant répondu « Non » ou « En partie » ont besoin d'un autre type d'aide ou d'assistance que l'aide alimentaire proposée au titre du FEAD. Dans ce cas, les besoins des usagers se traduisent principalement sous la forme d'une offre plus différenciée et plus fraîche de nourriture, de produits d'hygiène, d'articles et d'aliments destinés spécifiquement aux enfants.

### De quel autre type d'aide ou d'assistance avez-vous besoin ?



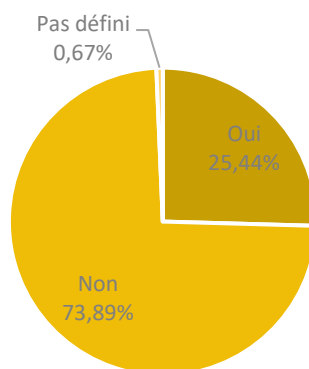
*Ce graphique contient les réponses de 151 répondants*

**QUESTION B12. Il y a un an, votre ménage avait-il les moyens d'acheter les denrées alimentaires/biens que vous venez de recevoir ?**

D'après ces résultats, environ un quart des personnes ayant répondu étaient, il y a un an, en mesure d'acheter les denrées alimentaires ou les biens dont elles bénéficient actuellement au titre du FEAD. Près des trois quarts d'entre elles n'étaient pas en mesure d'acheter ces produits il y a un an.

Cela signifie donc que, pendant plus d'un an, la plupart des bénéficiaires de l'assistance au titre du FEAD n'ont pas été en mesure d'acheter des produits alimentaires de base. Cela se traduit par le fait que, pendant plus d'un an, ces usagers vivent dans une situation précaire où l'accès à un régime alimentaire équilibré dépend de la distribution de l'aide alimentaire financée dans ce cas-ci par le FEAD.

Il y a un an, votre ménage avait-il les moyens d'acheter les denrées alimentaires/biens que vous venez de recevoir ?

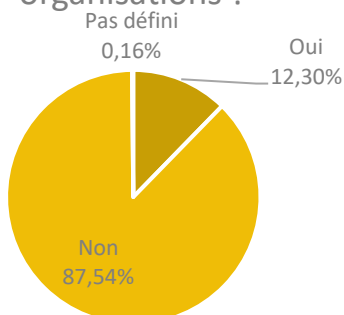


*Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants*

**QUESTION B13. Est-ce que vous et/ou d'autres membres de votre ménage recevez une aide/assistance d'autres organisations ?**

Dans 88 % des cas, les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête et/ou les autres membres de leur ménage ne reçoivent pas d'aide ou d'assistance de la part d'autres organisations. Seuls environ 12 % d'entre eux déclarent recevoir une assistance de la part d'autres organisations.

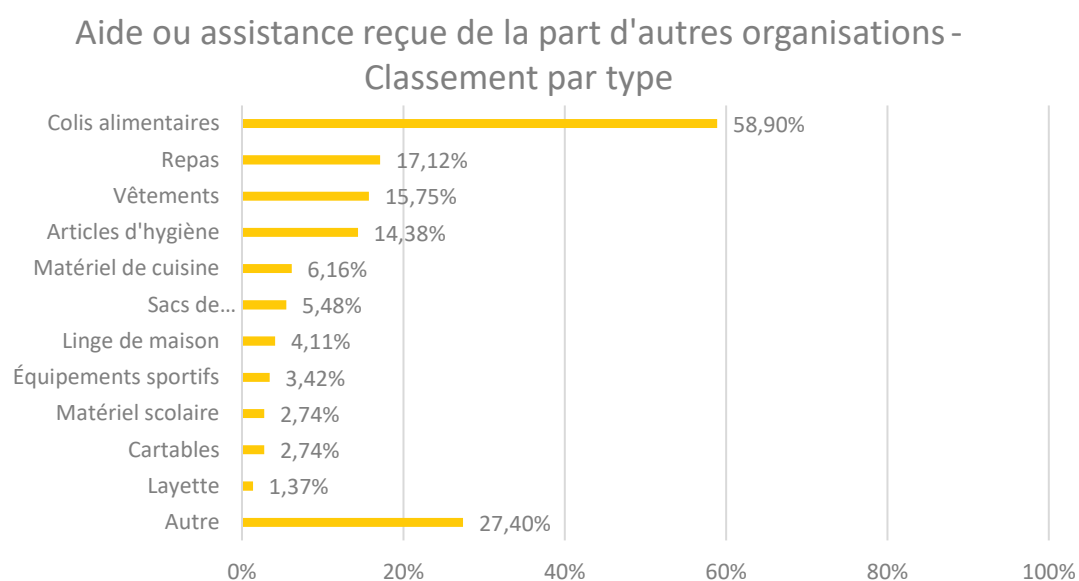
Est-ce que vous et/ou d'autres membres de votre ménage recevez une aide/assistance d'autres organisations ?



*Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants*

### QUESTION B13ab. Si oui, pouvez-vous indiquer quel type d'assistance vous recevez d'autres organisations ?

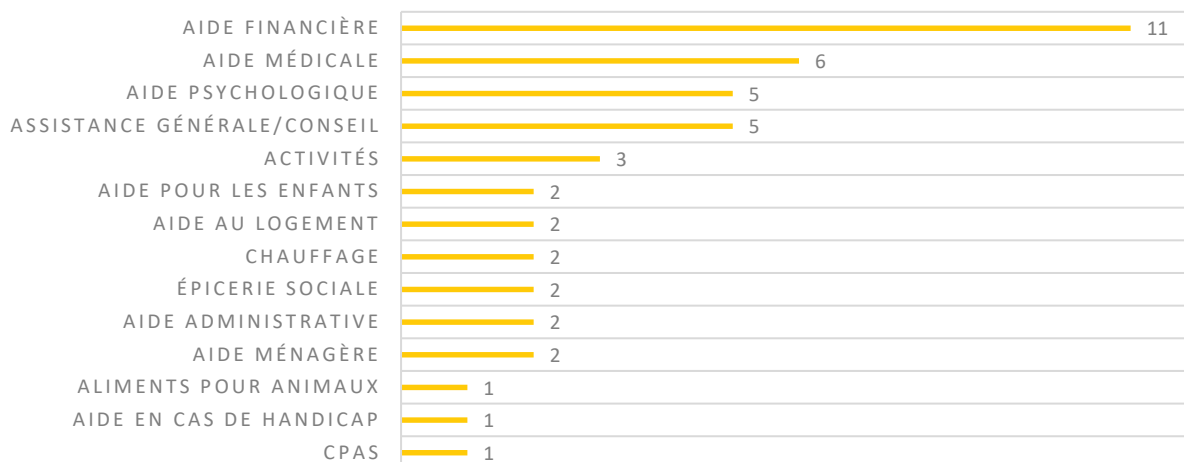
Les usagers font appel à d'autres organisations, en complément à celle qui distribue les produits FEAD, afin de recevoir d'autres colis alimentaires (58,90 %) ; des repas (17,12 %) ; des vêtements, tels que des manteaux d'hiver, des chaussures, des uniformes scolaires, etc. (15,75 %) et des articles d'hygiène, tels que des trousse de premiers secours, du savon, des brosses à dents, des rasoirs jetables, etc. (un peu moins de 15 %). Également du matériel de cuisine, des sacs de couchage ou des couvertures, du linge de maison, des équipements sportifs, des cartables et des layettes, c'est-à-dire des articles de première nécessité pour bébés (entre 1 % et 7 %).



*Ce graphique contient les réponses de 146 répondants*

Les autres types d'accompagnement ajoutés par les bénéficiaires dans le champ « Autre » concernent plutôt des services tels que : les services d'aide financière (7,53 %), d'aide médicale (4,11 %), de soutien psychologique (3,42 %) et d'assistance générale ou de conseil (3,42 %).

## Autres types d'accompagnement



Ce graphique contient les réponses de 40 répondants

**QUESTION B14. Si vous recevez ou avez reçu (actuellement ou par le passé) des conseils ou un accompagnement de cette organisation, pourriez-vous préciser la portée de ces conseils ou de cet accompagnement ?**

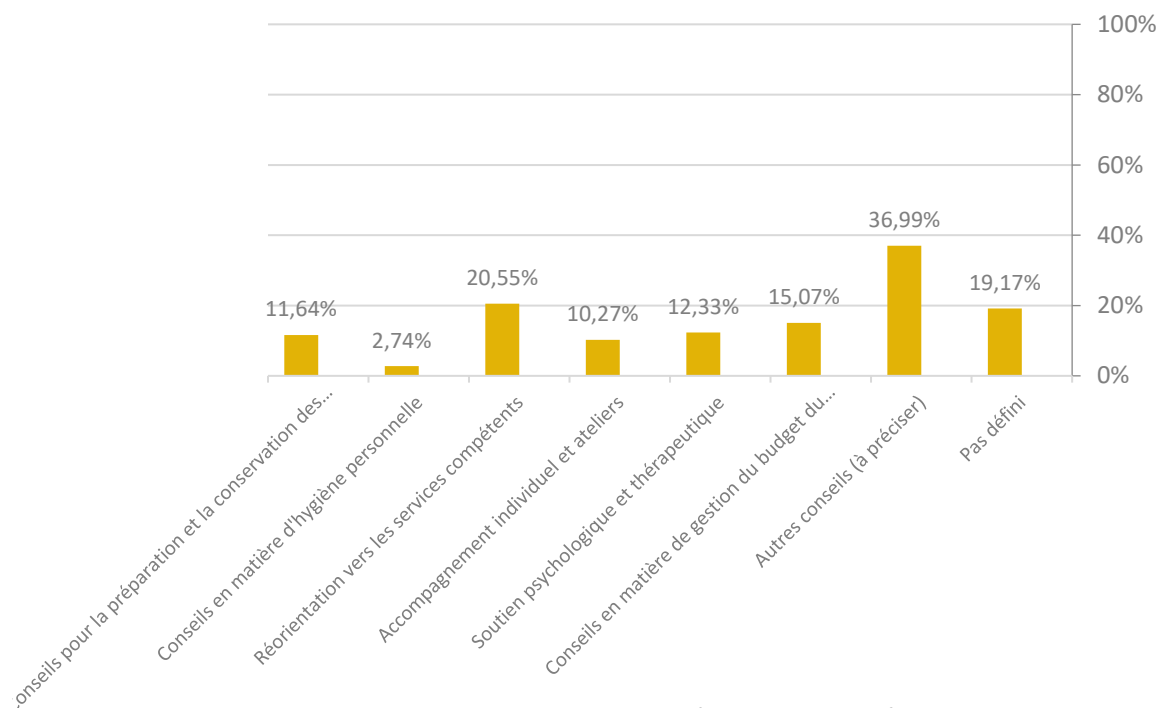
Dans un cas sur cinq, les organisations réorientent les bénéficiaires finaux de l'assistance au titre du FEAD vers les services compétents tels que les services sociaux. Ils sont généralement dirigés vers les CPAS (Centres publics d'action sociale) qui ont pour mission de « garantir à tous des conditions de vie conformes à la dignité humaine. À cette fin, ils proposent un large éventail d'aides sociales auxquelles les citoyens défavorisés de la Commune peuvent faire appel sous certaines conditions. Ces demandes d'aide sont examinées par un travailleur social puis sont approuvées ou non par le Conseil de l'aide sociale du CPAS. »<sup>9</sup>

Entre 10 % et 15 % des usagers ayant répondu à cette question reçoivent un accompagnement individuel, un soutien psychologique et thérapeutique et/ou des conseils en matière de gestion budgétaire. 11,64 % reçoivent des conseils pour la préparation et la conservation des denrées alimentaires, des informations sur le gaspillage alimentaire ou ont l'occasion de suivre des ateliers de cuisine. Et enfin, seuls 2,74 % reçoivent des conseils en matière d'hygiène personnelle.

<sup>9</sup> Définition CPAS. Site Bruxelles pouvoirs locaux  
<https://pouvoirs-locaux.brussels/acteurs/les-cpas/définition>  
 Consulté le 15/02/2023

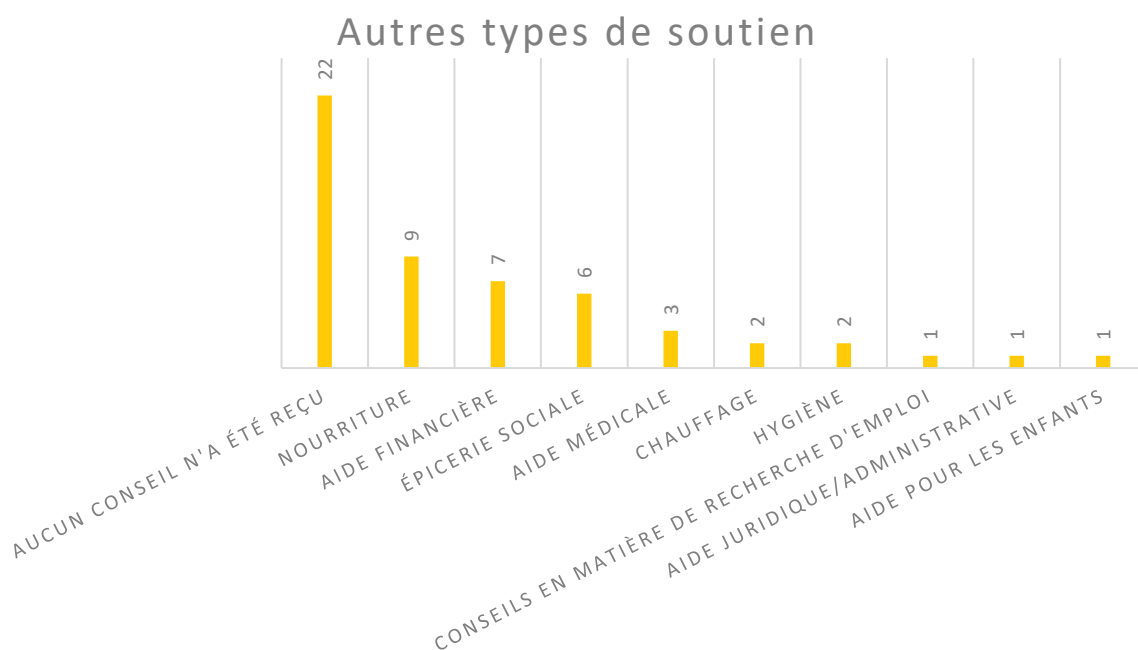


## Nature des conseils ou de l'aide reçus de cette organisation - Classement par type



Ce graphique contient les réponses de 146 répondants

Dans la catégorie « Autres conseils », certains usagers indiquent qu'ils reçoivent également des conseils relatifs à l'alimentation, les finances et l'épicerie sociale. Il est frappant de constater que plusieurs usagers (environ 15 %) ont également indiqué n'avoir reçu aucun conseil ou soutien.



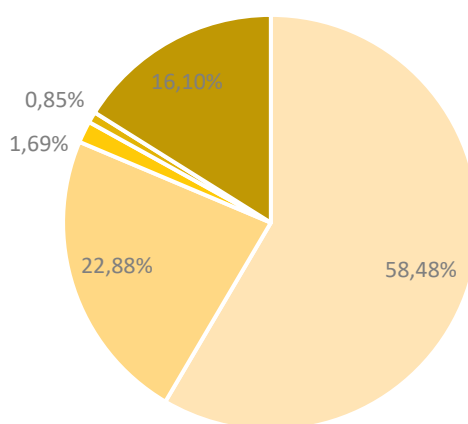
Ce graphique contient les réponses de 107 répondants

**QUESTION B15. Ces conseils vous ont-ils été utiles ou non ?**

Au total, plus de 80 % des bénéficiaires estiment que ces conseils et ce soutien sont utiles, tandis que seuls 2,5 % d'entre eux les trouvent inutiles. Nous devons cependant tenir compte du fait que le taux de non-répondants pour cette question est très élevé (16 %). Il se peut que les personnes interrogées craignent d'éventuelles conséquences négatives si elles donnent une réponse négative à l'intervieweur.

**Mesure de l'utilité des conseils ou du soutien reçus**

■ Très utiles ■ Plutôt utiles ■ Pas très utiles ■ Tout à fait inutiles ■ Pas défini



*Ce graphique contient les réponses de 118 répondants*

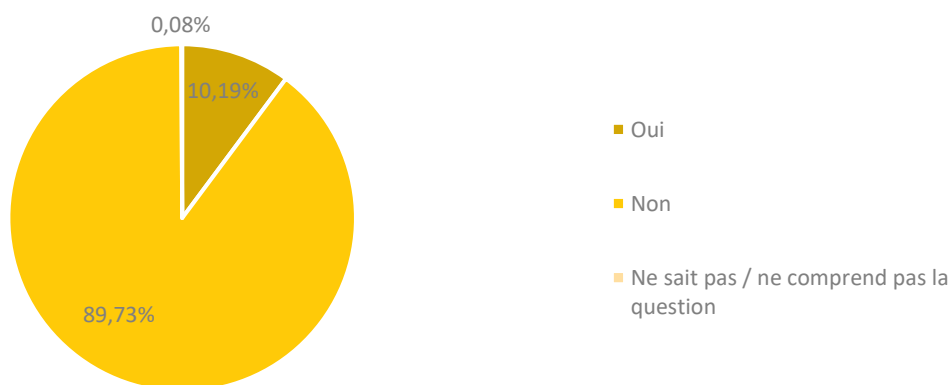
**2.3.2 Par groupe cible****QUESTION B16. Avez-vous un travail rémunéré ?**

90 % des 1.187 personnes ayant répondu à cette question n'exercent pas de travail rémunéré. Sur la base des données de cette enquête, un profil se dessine pour la plupart (56 %) de ces bénéficiaires sans emploi rémunéré : il s'agit principalement de femmes âgées de 25 à 64 ans (50,84 %) et de parents isolés (23,29 %).

Au total, plus de 1 femme sur 4 sans travail rémunéré et bénéficiant d'une assistance au titre du FEAD a le statut de parent isolé (27,7 %). Cela implique qu'elles vivent probablement dans la précarité et l'instabilité.

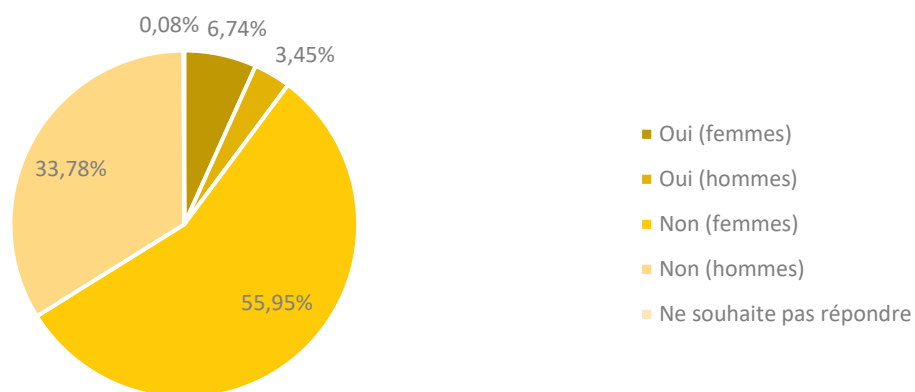
Il ressort également de cette question qu'environ 3 personnes sans emploi rémunéré sur 10 (28,9 %) sont des hommes se situant dans la tranche d'âge allant de 25 à 64 ans. Seuls environ 10 % d'entre eux sont des parents isolés.

### Taux de bénéficiaires au titre du FEAD exerçant un travail rémunéré



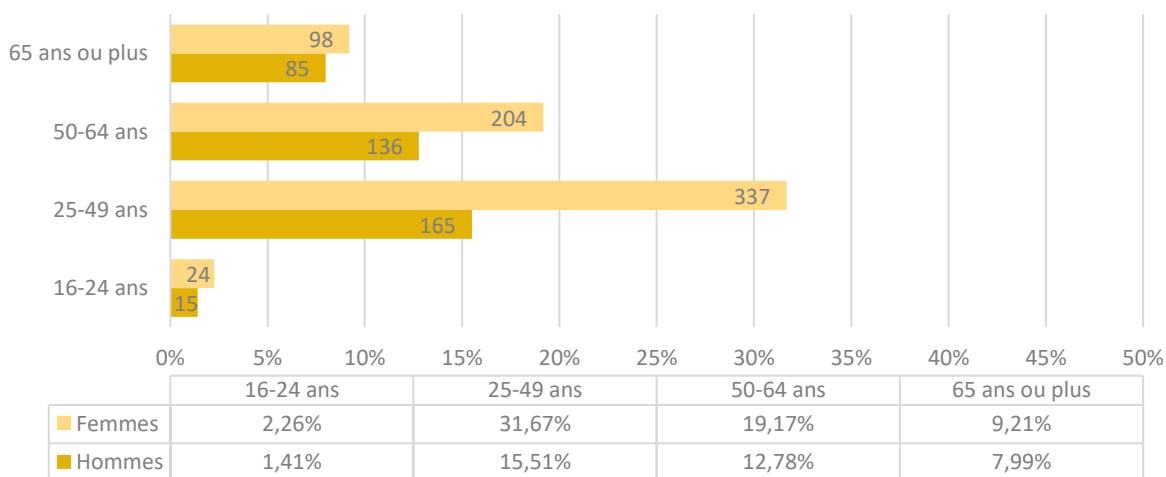
Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

### Taux de bénéficiaires au titre du FEAD exerçant un travail rémunéré - Classement par sexe



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

### Taux de bénéficiaires au titre du FEAD n'exerçant pas de travail rémunéré - Classement par âge



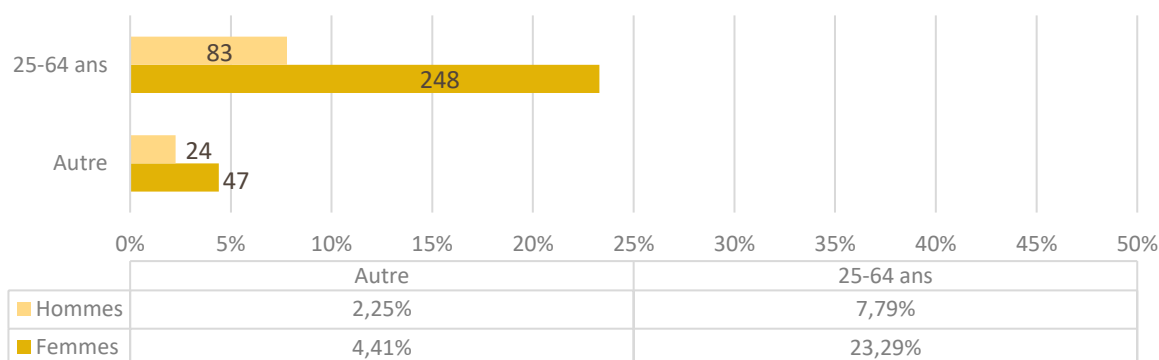
Ce graphique contient les réponses de 1.065 répondants

### Taux de bénéficiaires au titre du FEAD n'exerçant **pas** de travail rémunéré et étant parent isolé



Ce graphique contient les réponses de 1.065 répondants

### Taux de bénéficiaires au titre du FEAD n'exerçant **pas** de travail rémunéré et étant parent isolé - Classement par âge



Ce graphique contient les réponses de 1065 répondants

#### QUESTION B17. Percevez-vous d'autres revenus ou allocations ?

Il apparaît que 77 % des bénéficiaires ayant répondu à cette question perçoivent d'autres revenus ou allocations. Aucune précision n'est toutefois donnée quant au type de revenus ou d'allocations dont il s'agit. Ils peuvent donc se présenter sous différentes formes : allocation de chômage, revenu d'intégration sociale, allocations familiales, indemnités de défraiement, indemnités d'incapacité de travail, etc.

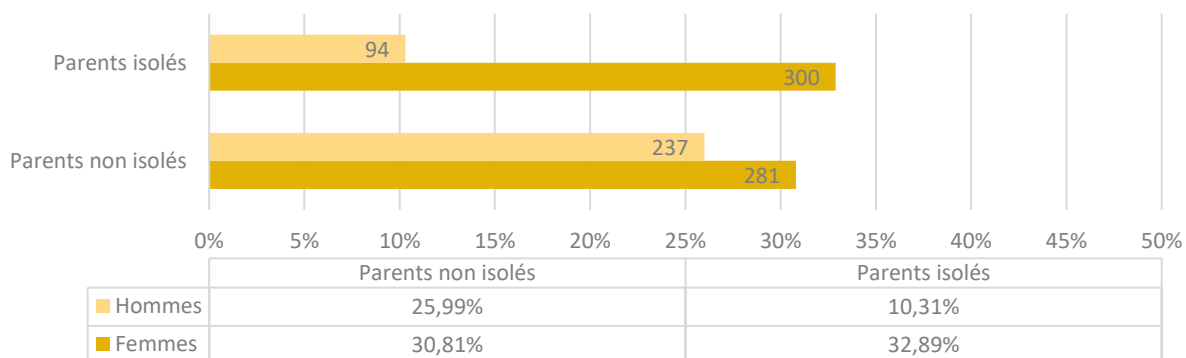
D'après cette enquête, ce sont surtout les femmes (63,70 %) qui bénéficient de ces sources de revenus autres que professionnelles. Dans près d'un tiers des cas, il s'agit de ménages monoparentaux.

### Taux de bénéficiaires finaux au titre du FEAD percevant d'autres revenus ou allocations



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

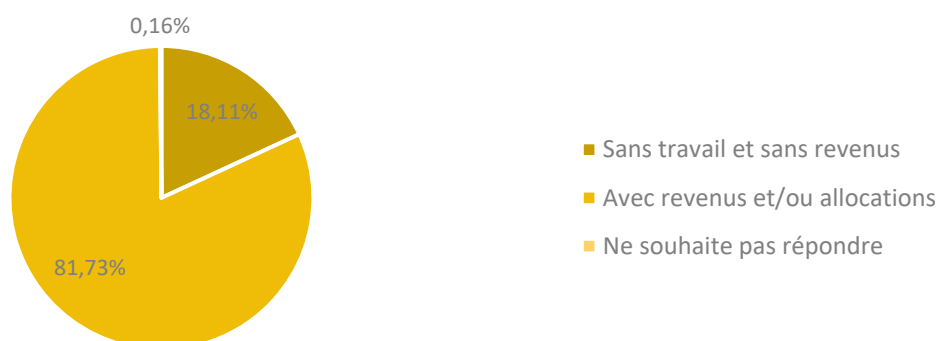
### Taux de parents isolés percevant d'autres revenus ou allocations parmi les bénéficiaires finaux au titre du FEAD



Ce graphique contient les réponses de 912 répondants

En filtrant les données récoltées par le biais des questions B16 et B17, on constate que 18,11 % des 215 personnes ayant répondu à ces deux questions se trouvent dans une situation où elles n'ont ni travail rémunéré ni autres revenus ou allocations. Autrement dit, elles ne bénéficient d'aucune autre source financière pour subvenir à leurs besoins.

### Taux de bénéficiaires finaux au titre du FEAD sans travail rémunéré et ne percevant pas d'autres revenus ou allocations



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

#### QUESTION B18. D'autres membres de votre ménage ont-ils un travail rémunéré ?

Dans 90 % des cas, les bénéficiaires ayant répondu à cette question indiquent que les autres membres de leur ménage n'exercent pas de travail rémunéré. 40,80 % de ce groupe sont des parents isolés.

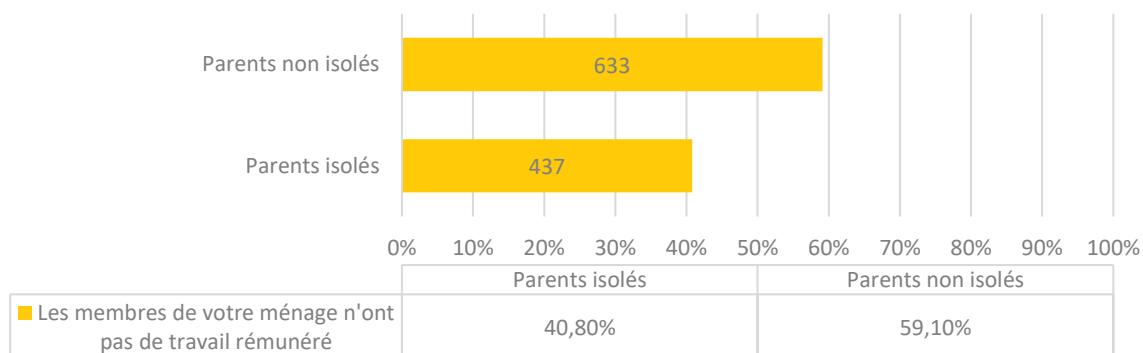
Le nombre de ménages dont aucun membre n'exerce un travail rémunéré est très élevé : le pourcentage est de 81,55 %. Cela indique donc que la plupart des bénéficiaires du FEAD n'ont pas d'activité professionnelle et répondent aux besoins du ménage par le biais d'autres revenus ou allocations.

### Taux de bénéficiaires finaux au titre du FEAD dont le ménage compte des personnes ayant un travail rémunéré



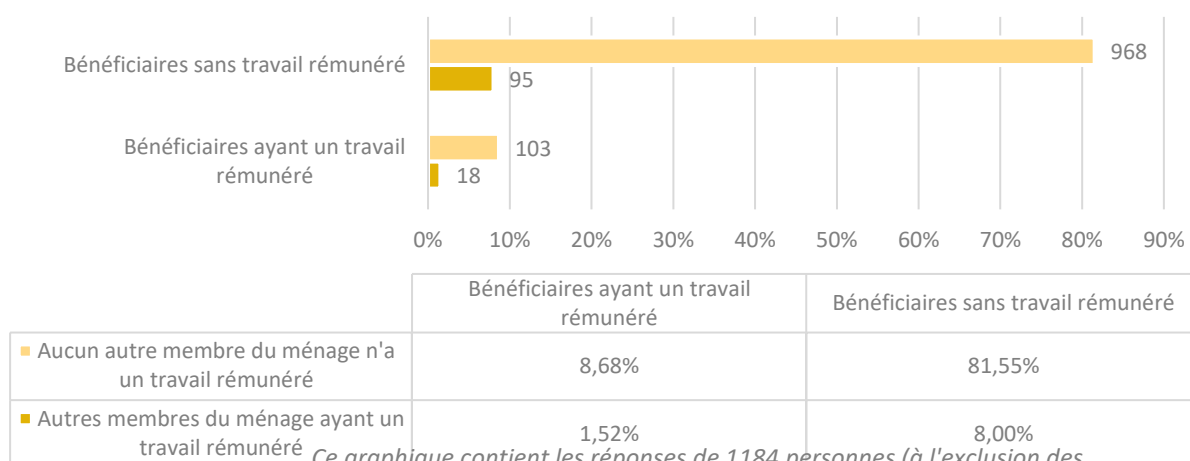
Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

### Taux de parents isolés n'ayant pas de travail rémunéré parmi les membres composant le ménage des bénéficiaires finaux au titre du FEAD



Ce graphique contient les réponses de 1.071 répondants

### Pourcentage de personnes exerçant un travail rémunéré par ménage de bénéficiaires finaux au titre du FEAD

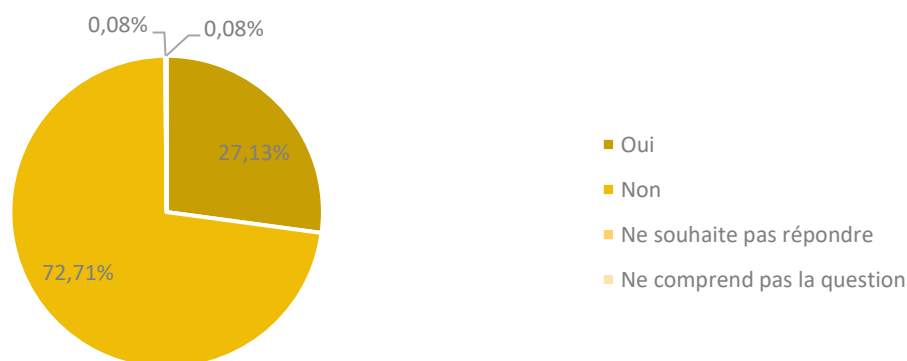


Ce graphique contient les réponses de 1184 personnes (à l'exclusion des personnes qui n'ont pas souhaité répondre / qui n'ont pas compris la question).

#### QUESTION B19. D'autres membres de votre ménage perçoivent-ils d'autres revenus ou allocations ?

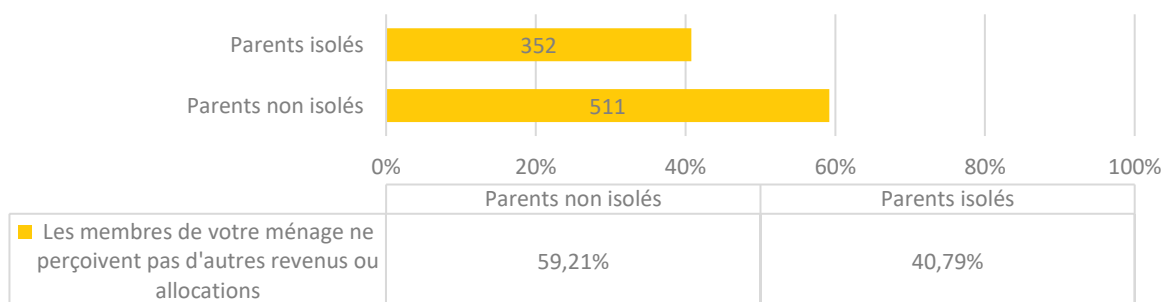
Dans 73 % des cas, les autres membres faisant partie des ménages des personnes qui ont répondu ne perçoivent pas d'autres revenus ou allocations. Près de six répondants sur dix (59,21 %) ont déclaré ne pas être des parents isolés.

### Taux de ménages des bénéficiaires finaux au titre du FEAD où d'autres membres perçoivent d'autres revenus ou allocations



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

### Taux de parents isolés parmi les bénéficiaires au titre du FEAD où aucune personne faisant partie du ménage perçoit d'autres revenus ou allocations



Ce graphique contient les réponses de 863 répondants

#### QUESTION B20. Avez-vous la nationalité belge ?

Au total, 75 % des bénéficiaires ayant répondu à cette question dans l'enquête sont de nationalité belge. Il s'est avéré que la majorité d'entre eux sont de sexe féminin (64,5 %) et qu'environ trois sur dix sont des parents isolés (30,34 %). Ce dernier groupe appartient à une catégorie socio-économique à risque, les familles monoparentales.

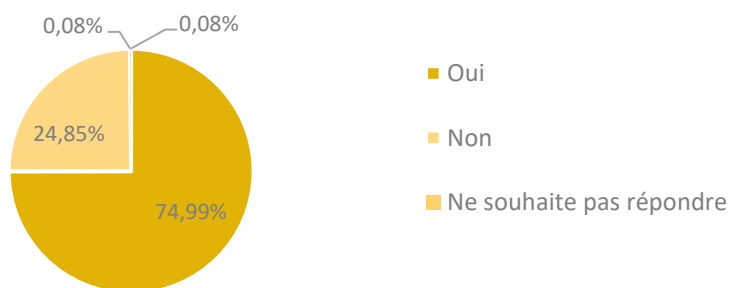
Un quart des personnes ayant répondu sont de nationalité étrangère (25 %). Plus précisément, 66,78 % d'entre eux ont la nationalité d'un pays tiers, c'est-à-dire d'un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne. Cela représente donc près d'un cinquième (16,6 %) des bénéficiaires du FEAD en Belgique.



Les résultats de l'analyse SRCV-UE 2022<sup>10</sup> en Belgique montrent que, pour les personnes nées en Belgique, le risque de se retrouver en situation de précarité et pauvreté s'élève à 15,7 %, alors que, pour les personnes nées en dehors de l'UE, ce risque est de 44,1 %. Pour les personnes nées en dehors de l'UE, le risque est donc presque trois fois plus élevé. L'analyse s'avère cohérente avec les résultats obtenus dans le cadre de cette enquête.

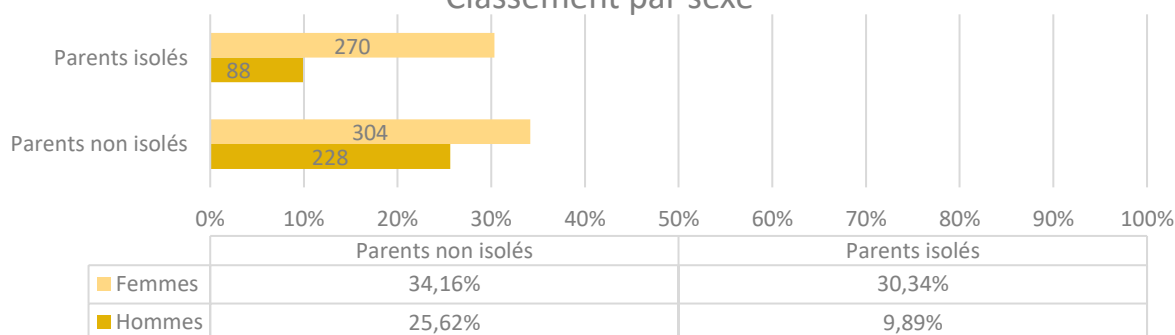
Il en ressort en effet que le pourcentage de bénéficiaires de nationalité étrangère ayant recours à l'aide alimentaire au titre du FEAD est de 25 %. Sachant que d'après les statistiques de l'institution STATBEL, environ 13 % de la population belge est de nationalité étrangère<sup>11</sup>, le fait qu'un quart des bénéficiaires du FEAD soit représenté par cette catégorie permet donc de confirmer que ces personnes sont davantage exposées au risque de se retrouver en situation de précarité et de pauvreté.

### Taux de bénéficiaires finaux de l'aide ou de l'assistance au titre du FEAD ayant la nationalité belge



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

### Taux de parents isolés parmi les bénéficiaires finaux de l'aide ou de l'assistance au titre du FEAD ayant la nationalité belge - Classement par sexe



Ce graphique contient les réponses de 890 répondants

<sup>10</sup> Pour plus d'informations : [https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levensomstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication\\_Silc\\_STATBEL\\_FR.xlsx](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Huishoudens/10.7%20Inkomen%20en%20levensomstandigheden/10.7.1%20Armoederisico/Publication_Silc_STATBEL_FR.xlsx), consulté le 16/02/2023

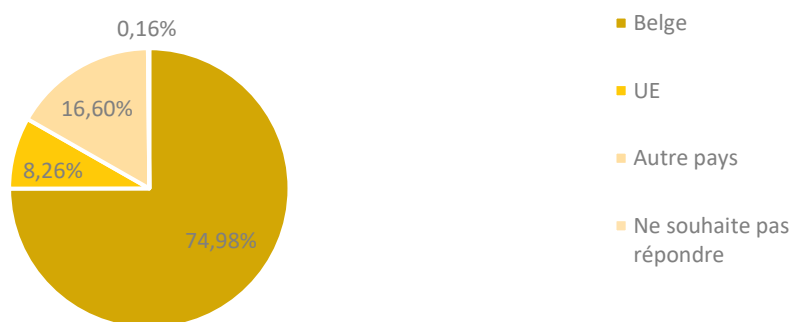
<sup>11</sup> Tableau de la population par nationalité, <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?datasource=65ee413b-3859-4c6f-a847-09b631766fa7>

### QUESTION B21. Dans la négative, avez-vous la nationalité d'un autre État membre de l'Union européenne ?

Concernant les bénéficiaires du FEAD, il ressort de l'enquête que 8 % ont la nationalité d'un pays de l'UE et que 17 % sont de nationalité étrangère, d'un pays en dehors de l'Union européenne. Comme indiqué dans la section A3 « Le problème linguistique », la préférence a été donnée aux bénéficiaires qui maîtrisent le français ou le néerlandais, car une traduction peut entraîner une reproduction non identique de la question. Cela peut donc fausser le pourcentage de bénéficiaires originaires de l'UE ou d'un État non-membre de l'UE.

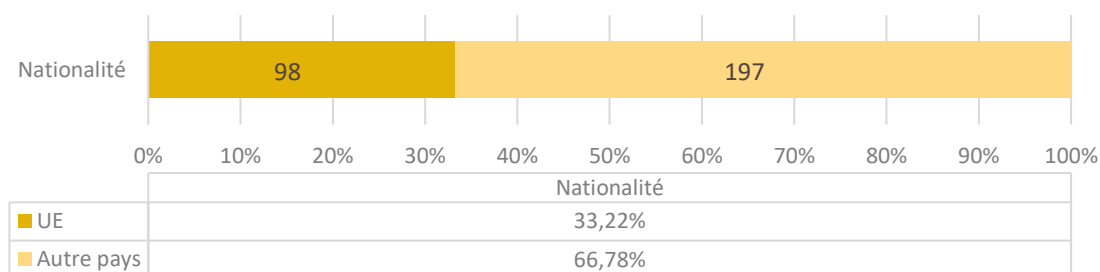
L'analyse SRCV-UE 2022 le démontre également. Pour les personnes de nationalité étrangère provenant d'un pays de l'Union européenne, le risque de se retrouver en situation de pauvreté s'élève à 23,2 %. Pour les personnes de nationalité étrangère provenant d'un pays en dehors de l'Union européenne, ce risque est de 44,1 %<sup>12</sup>. Pour ce groupe, le risque de se retrouver en situation de pauvreté est donc presque deux fois plus élevé.

#### Taux de bénéficiaires au titre du FEAD - Classement par nationalité



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

#### Taux de bénéficiaires du FEAD sans nationalité belge



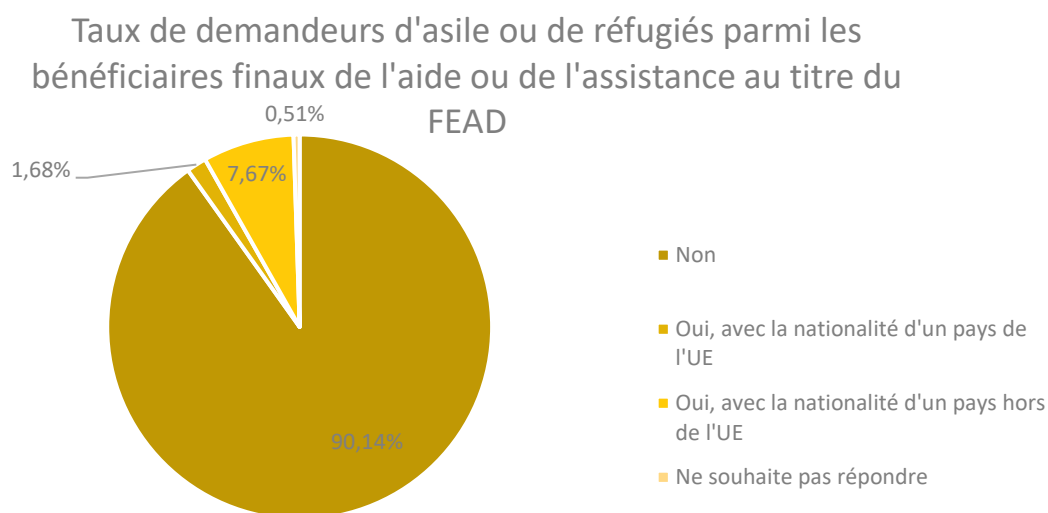
Ce graphique contient les réponses de 295 répondants

<sup>12</sup> Voir 3.

### QUESTION B22. Êtes-vous demandeur d'asile ou réfugié ?

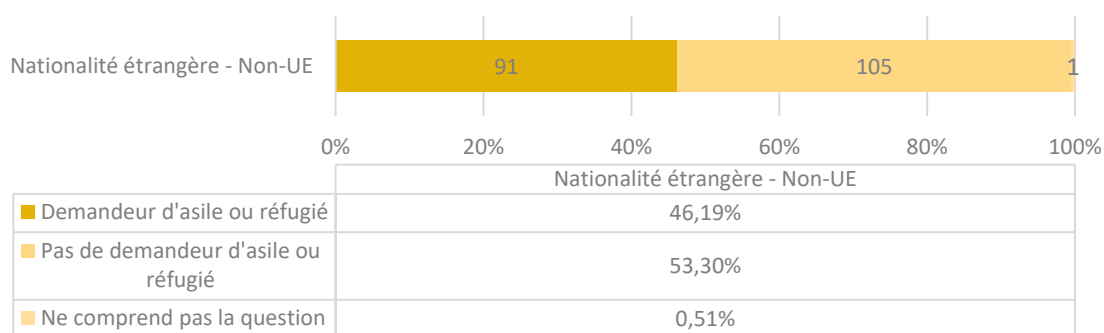
Sur l'ensemble des bénéficiaires interrogés, environ 8 % d'entre eux ont répondu être demandeurs d'asile ou réfugiés, avec une nationalité d'un pays ne faisant pas partie de l'Union européenne. Sur l'ensemble des bénéficiaires ayant une nationalité étrangère, d'un pays tiers, 46 % se définissent comme étant réfugiés ou demandeurs d'asile.

L'enquête ne permet toutefois pas de préciser s'il s'agit de réfugiés reconnus ou non reconnus. En Belgique, le service public FEDASIL gère plusieurs structures d'accueil destinées à héberger les demandeurs d'asile et à les accompagner dans leurs démarches. Ces centres offrent « un toit, un repas et de quoi se laver ». Une fois reconnu, le réfugié peut reconstruire sa vie au sein de la société belge. Pour cette catégorie de la population, le risque de se retrouver en situation de précarité est élevé. Les réfugiés non reconnus sont placés dans des centres d'accueil fermés en vue d'être renvoyés dans leur pays d'origine. Certains d'entre eux choisissent néanmoins de rester en Belgique et de vivre dans l'illégalité. Il est probable que les organisations partenaires distribuent également des colis alimentaires à ce groupe, qui fait partie des plus démunis.



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

### Taux de bénéficiaires finaux de l'aide ou de l'assistance au titre du FEAD - Classement par nationalité et par statut de demandeur d'asile ou de réfugié



Ce graphique contient les réponses de 197 répondants

### QUESTION B23. Avez-vous un logement ?

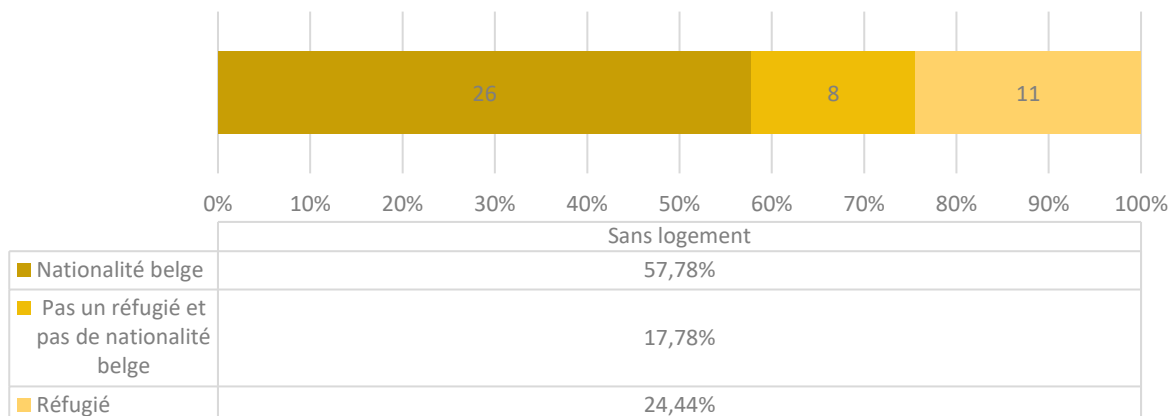
Parmi les 1.187 personnes ayant répondu à cette question, 96 % d'entre elles indiquent avoir un logement. Seuls un peu moins de 4 % n'en possèdent donc pas. Dans cette catégorie, un peu plus de la moitié ont la nationalité belge et un quart sont des réfugiés.

### Taux de bénéficiaires finaux de l'aide ou de l'assistance au titre du FEAD ayant un logement



Ce graphique contient les réponses de 1.187 répondants

### Taux de bénéficiaires finaux de l'aide ou de l'assistance au titre du FEAD sans logement - Classement par nationalité



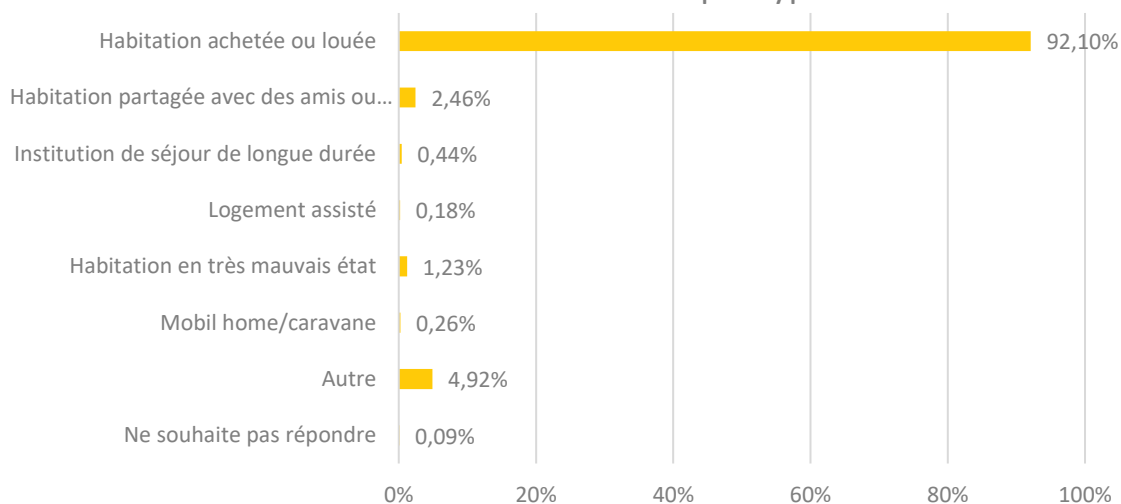
Ce graphique contient les réponses de 45 répondants

### QUESTION B23a. Si vous avez un endroit où vivre, de quel type de logement s'agit-il ?

La plupart des personnes (92,10 %) ayant répondu à cette question vivent dans une maison, dont elles sont propriétaires ou locataires, qu'elles occupent seules ou en famille. 2,5 % des bénéficiaires finaux de l'aide au titre du FEAD partagent leur logement avec des amis ou d'autres personnes. Il apparaît aussi qu'un peu plus de 1 % des bénéficiaires vit dans un logement en très mauvais état.

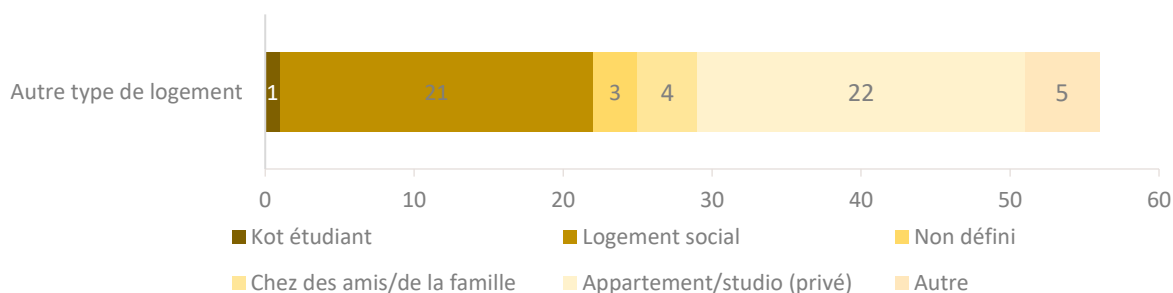
Dans la catégorie « Autre », environ 2 % semblent vivre dans un logement social et à peu près le même pourcentage déclare vivre dans un appartement ou studio (privé). Et enfin, cinq personnes indiquent qu'elles vivent ailleurs, par exemple dans un chalet, une famille d'accueil, en tant que squatter, dans une grange résidentielle et dans un centre d'hébergement.

### Logement des bénéficiaires finaux de l'aide ou de l'assistance au titre du FEAD - Classement par type



Ce graphique contient les réponses de 1139 répondants

## Autres types de logement



*Ce graphique contient les réponses de 56 répondants*

## 2.4 Zones d'amélioration identifiées et pistes de traitement

87 %, donc une grande majorité des bénéficiaires de l'aide au titre du FEAD ayant répondu à l'enquête indiquent n'avoir rencontré aucune difficulté pour accéder à l'aide. La part restante a toutefois dû surmonter plusieurs obstacles concernant principalement les documents requis, la distance géographique et les barrières psychologiques.

L'identification des personnes les plus démunies est nécessaire, mais elle peut être perçue comme un frein à la recherche d'une aide alimentaire par une petite partie de la population. La question de l'administration et des documents requis a également été abordée lors de l'évaluation du programme opérationnel mis en œuvre fin 2019, à la lumière des préparatifs de la nouvelle période de programmation (initialement prévue à partir de 2021). On travaille ainsi, dans le cadre de la nouvelle période de programmation, à un canevas/modèle pour la recherche sociale concernant l'aide alimentaire. L'objectif de ce modèle/ canevas est d'unifier, de simplifier et d'objectiver la recherche sociale relative à l'aide alimentaire. Le modèle est en cours d'élaboration, en concertation avec le secteur.

Nous supposons que la distance géographique présentée comme un obstacle est liée au fait que les bénéficiaires doivent se déplacer pour recevoir les denrées alimentaires. La distribution des produits relevant du FEAD s'étend à l'ensemble du territoire, par le biais de nombreux points de distribution. Dans le cadre de la campagne 2022, 770 organisations étaient actives sur l'ensemble du territoire. Si la répartition géographique existe, la distance peut toutefois être considérée comme un obstacle, surtout dans les zones rurales.

En ce qui concerne les barrières psychologiques, sachant que les associations distribuent les denrées alimentaires FEAD à un public vulnérable, le service FEAD veille à endiguer, dans la mesure du possible, le sentiment de honte pouvant être ressenti par les usagers. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le rapport d'enquête de 2017, l'emballage des produits proposés constitue une préoccupation majeure.

La procédure d'appel d'offres exige que les soumissionnaires fassent valider leur proposition d'emballage. L'emballage proposé doit ressembler à l'emballage de produits similaires vendus en grande surface.

Les mentions obligatoires (« vente interdite », drapeau européen) devraient également y figurer de manière subtile.

D'après le feed-back reçu des organisations, il semblerait que ce soit surtout le premier contact qui est particulièrement difficile pour les bénéficiaires. Les organisations mettent plusieurs choses en place pour contourner cet obstacle, notamment à travers l'organisation d'ateliers, ainsi que des moments d'échange, ou par le simple fait d'offrir un café au moment de la distribution.

Il ressort de l'enquête que 91 % des organisations proposent des mesures d'accompagnement internes au bénéficiaire ou réorientent les bénéficiaires vers d'autres organisations offrant un accompagnement adapté. Les 9 % des organisations restantes indiquent ne pas offrir de réorientation vers les services sociaux compétents et ne pas fournir non plus de mesures d'accompagnement en complément de l'aide offerte par le biais des produits du FEAD. Étant donné que la réorientation est une obligation dans le cadre du FEAD, nous supposons que ces organisations n'ont pas compris le sens de la question en raison de la formulation de celle-ci (voir plus haut). Par ailleurs, le SPP IS effectue des contrôles auprès des organisations et CPAS afin de vérifier que les dispositions du règlement sont respectées et que les organisations partenaires reconnues s'engagent à proposer des mesures d'accompagnement, comme le prévoit le règlement (UE) n° 223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 relatif au FEAD article 7, §4.

Parmi les 309 bénéficiaires qui ont répondu qu'ils n'étaient pas satisfaits des produits du FEAD, près de 1 sur 5 l'était en raison de la qualité des denrées alimentaires. La majorité de ce groupe critique le manque de diversité des produits et souhaite recevoir plus de protéines et de produits frais. Ils soulignent également le manque de produits de première nécessité. La demande d'aide alimentaire est élevée et en hausse. Comme il a déjà été dit dans le rapport d'enquête de 2017, le SPP IS entreprend plusieurs actions pour proposer des produits répondant aux besoins :

- Des efforts constants sont déployés pour améliorer les produits, tant au niveau de la variété qu'à celui de la qualité, de la durabilité, etc.
- Les réactions du terrain sont prises en compte : par le biais des réunions de concertation trimestrielles du FEAD, du bulletin d'information du FEAD et de nos contrôles sur place.
- La liste des produits est soumise à des experts en alimentation saine, en développement durable, en commerce équitable, mais aussi à des experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Les plats préparés sont soumis à des tests organoleptiques en vue de garantir leur qualité et leur goût.

Les fonds disponibles par le biais de REACT-UE ont permis d'étendre la liste des produits à 26 produits dans le cadre de la campagne 2022 (livraisons en 2023), bien qu'en raison de l'inflation élevée, les volumes disponibles n'aient pas été aussi importants qu'espéré.

Dans le cadre de la campagne 2021 et 2022 (livraisons prévues en 2023), un financement supplémentaire fourni par l'autorité fédérale a permis, pour la première fois depuis 2018, d'offrir à nouveau une aide matérielle. Cette offre de couches pour bébés et de kits d'hygiène pour les sans-abri a été élargie pour inclure des produits de protection périodique et des produits d'hygiène personnelle, comme des brosses à dents, du dentifrice, du gel douche, du déodorant et du shampoing.

Pour ce qui est de l'avenir, le financement européen diminue considérablement dans le cadre de la nouvelle période de programmation du Fonds social européen +. Il reste donc à voir comment les besoins croissants pourront encore être satisfaits.

Enfin, comme déjà annoncé dans le rapport d'enquête de 2017, le SPP IS a depuis ajouté à son enquête annuelle de satisfaction externe un volet spécifique sur le fonctionnement du FEAD.

L'enquête est distribuée par le biais du bulletin d'information FEAD et questionne la satisfaction des usagers concernant :

- Le nombre et la fréquence des livraisons,
- La qualité des produits,
- La quantité des produits,
- La diversité des produits,
- L'emballage des produits,
- La charge de travail administrative,
- La satisfaction générale.

Les résultats de l'enquête sont suivis de près et les actions nécessaires sont incluses dans un plan d'amélioration global.



### 3. Conclusion générale

L'analyse des résultats obtenus dans le cadre de cette enquête montre que le FEAD, par la distribution de produits et de denrées alimentaires, atteint les groupes les plus vulnérables.

Pour près des trois quarts des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête, l'aide ou l'assistance fournie au titre du FEAD, s'agissant principalement d'une aide sous forme de colis alimentaires, a réellement changé « quelque chose » pour eux-mêmes ou pour leur ménage. Le terme « quelque chose » doit être interprété comme un changement positif dans leur vie quotidienne. Le quart restant s'est déclaré partiellement ou totalement insatisfait de l'aide alimentaire au titre du FEAD, et ce, principalement pour les raisons suivantes : quantité insuffisante de denrées alimentaires, délais trop longs entre les distributions, manque de diversité dans les produits distribués, besoin de davantage de protéines, de produits frais et d'aliments de base et pour finir, la qualité des denrées alimentaires est également critiquée.

La plupart des bénéficiaires ayant répondu à cette enquête indiquent que l'aide alimentaire leur sera à nouveau nécessaire la semaine suivante ou dans le mois à venir. Ce n'est pas le seul élément qui prouve que ces personnes démunies ont besoin d'aide alimentaire et que le soutien fourni par le biais des denrées alimentaires produites par le FEAD est nécessaire. En effet, d'après ces résultats, environ trois quarts des bénéficiaires n'étaient, il y a un an, déjà pas en mesure d'acheter les denrées alimentaires ou les biens dont ils bénéficient actuellement au titre du FEAD. Ceci traduit que, pendant plus d'un an, ces usagers vivent dans une situation précaire où l'accès à un régime alimentaire équilibré dépend de la distribution de l'aide alimentaire financée dans ce cas-ci par le FEAD.

Cette enquête structurée permet d'établir un profil plus précis des bénéficiaires finaux qui constituent une partie significative des personnes les plus démunies en Belgique.

Tout d'abord, il apparaît que plus d'un tiers (38,25 %) des bénéficiaires interrogés sont des parents isolés, que l'on peut également appeler familles monoparentales. Pour rappel : selon l'enquête SRCV-UE 2022, le risque de pauvreté pour les ménages monoparentaux s'élève à 44,0 %.

Parmi ces parents isolés, 75,11 % sont de sexe féminin. Ce groupe est extrêmement vulnérable, étant donné que les femmes à la tête de familles monoparentales courent plus de risques de se retrouver en situation de pauvreté et de précarité.

On observe également que 90 % des 1.187 personnes ayant répondu à cette question n'exercent pas de travail rémunéré. La plupart de ces bénéficiaires sans emploi rémunéré sont par ailleurs des femmes âgées de 25 à 64 ans et des parents isolés.

Une autre catégorie de personnes plus vulnérables bénéficiant d'une aide au titre du FEAD est celle des individus qui n'ont accès à aucune ressource financière. 18 % des bénéficiaires ayant répondu qu'ils n'avaient pas d'emploi rémunéré ne perçoivent pas d'autres revenus ou allocations. Ils ne reçoivent donc, en fait, sous aucune forme et d'aucune manière, des ressources financières qui leur permettent de répondre à leurs besoins.

Une part conséquente des bénéficiaires se compose de ménages sans profession. Dans 90 % des cas, les bénéficiaires ayant répondu à cette question indiquent que tout comme eux, les autres membres de leur ménage n'exercent pas de travail rémunéré. Cela montre donc que la plupart des bénéficiaires

du FEAD n'ont pas d'activité professionnelle et répondent aux besoins du ménage à partir d'autres revenus ou allocations tels que les allocations de chômage, le revenu d'intégration sociale, les allocations familiales, les indemnités de défraiement, les indemnités d'incapacité de travail, etc.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête montrent qu'au total, trois quarts des bénéficiaires ayant répondu sont de nationalité belge et le quart restant, de nationalité étrangère. Les résultats de l'analyse SRCV-UE 2022 en Belgique montrent que, pour les personnes nées en Belgique, le risque de se retrouver en situation de précarité et pauvreté s'élève à 15,7 % tandis que, pour les personnes nées en dehors de la Belgique, ce risque est de 44,1 %. Pour les personnes nées en dehors de la Belgique, le risque est donc presque trois fois plus élevé. Cette analyse est en cohérence avec les résultats obtenus par le biais de cette enquête, puisque cette catégorie représente 25 % des bénéficiaires de l'aide au titre du FEAD et a donc recours à l'aide alimentaire pour faire face à sa situation de précarité et de pauvreté.

Outre les personnes d'origine étrangère, sur l'ensemble des bénéficiaires interrogés, environ 8 % d'entre eux ont répondu être demandeurs d'asile ou réfugiés, avec une nationalité d'un pays ne faisant pas partie de l'Union européenne. Sur l'ensemble des bénéficiaires ayant une nationalité étrangère, d'un pays tiers, 46 % se définissent comme étant réfugiés ou demandeurs d'asile.

Parmi les bénéficiaires ayant répondu à l'enquête, 96 % d'entre eux indiquent disposer d'un logement, ce qui a réduit le nombre de sans-abri bénéficiant d'une aide au titre du FEAD à un peu moins de 4 %. À cela s'ajoute 1,23 % ayant répondu vivre dans un logement en très mauvais état. Il ne s'agit donc pas, au niveau des pourcentages reçus, d'une catégorie ayant principalement recours à l'aide fournie par le FEAD en Belgique, mais elle est tout de même bien présente et non négligeable.

Les familles démunies ont souvent recours à l'aide fournie au titre du FEAD. Près de la moitié des bénéficiaires (47,77 %) indiquent que les denrées alimentaires reçues sont consommées par plusieurs personnes au sein du ménage, y compris la personne ayant fait la démarche de se procurer les denrées. Le profil des membres du ménage qui consomment également les produits FEAD reçus est composé à 49,48 % d'individus âgés de moins de 16 ans. Il s'agit donc bien principalement de familles.

Il est à noter que 88 % des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête ne reçoivent pas d'aide ou d'assistance de la part d'autres organisations. Cela signifie que pour ce grand nombre d'usagers, les produits du FEAD constituent l'unique ressource à laquelle ils ont recours afin de pallier le manque de denrées alimentaires.

Le FEAD n'est toutefois pas le seul acteur faisant partie du système national d'atténuation de la pauvreté. Les résultats de l'enquête montrent que la plupart des organisations partenaires fournissent également une assistance matérielle non cofinancée par le FEAD aux bénéficiaires finaux. 58,90 % d'entre elles distribuent des colis alimentaires provenant d'autres sources pour compléter les produits du FEAD. D'autres distribuent des repas, des vêtements, des articles d'hygiène ou mettent à disposition des biens destinés aux enfants.

Le relais qui permet d'aider les bénéficiaires finaux à poursuivre leur travail d'insertion est assuré par les organisations partenaires. En plus de fournir des denrées alimentaires, ces dernières proposent en effet différents types d'accompagnement aux bénéficiaires finaux lorsqu'ils reçoivent l'aide ou l'assistance apportée par le FEAD. Les conclusions de cette enquête révèlent que dans 81,09 % des cas, les organisations proposent une réorientation vers les services compétents tels que les services sociaux

et administratifs. 53 % des organisations fournissent aussi des conseils en matière de préparation, de stockage et de non-gaspillage des denrées alimentaires, sous la forme d'ateliers culinaires ou d'activités éducatives. Plusieurs organisations interrogées ont précisé qu'elles distribuaient d'autres biens tels que des vêtements, des produits ménagers et/ou d'hygiène, des meubles et des appareils ménagers, des fruits et légumes frais, des aides sous la forme de coupons, d'aide financière et de l'épicerie sociale.

Les résultats de l'enquête nous permettent également de voir que trois organisations sur dix conseillent les bénéficiaires finaux en matière de gestion du budget d'un ménage et qu'un peu moins d'un cinquième d'entre elles offre un accompagnement individuel. Près de 30 % des organisations offrent également des conseils en matière d'hygiène personnelle et 17 % proposent un soutien psychologique et thérapeutique.

Les résultats de cette enquête nous ont donné l'occasion d'accéder à des informations utiles quant à l'évaluation de notre prestation d'aide, au fonctionnement des organisations partenaires, ainsi qu'aux profils et aux ressentis des bénéficiaires de denrées alimentaires produites et distribuées au titre du Fonds européen d'Aide aux plus Démunis.

## 4. Annexe

### 4.1 Annexe 1

Nom de l'organisation Naam organisatie (NAME)	Numéro de l'organisation (NUMBER)	Nombre d'interviews à réaliser Aantal af te nemen interviews	Terminé
1035 - OCMW Voeren	1035	1	1
1041 - OCMW Nieuwpoort	1041	1	1
1047 - OCMW Kalmthout	1047	3	3
1051 - OCMW Bierbeek	1051	1	1
1053 - OCMW De Haan	1053	1	1
1095 - OCMW Diksmuide	1095	2	2
1097 - OCMW Dendermonde	1097	1	1
1106 - Épicerie du Cœur de Mons	1106	12	12
1111 - Resto du Cœur de Liège ASBL	1111	1	1
11235 - Sint Vincentiusvereniging Maasmechelen	11235	3	3
11237 - Moeders voor Moeders VZW	11237	5	5
11238 - C Dienst VZW	11238	2	2
11243 - Steunpunt Asiel en Migratie vzw	11243	2	2
11256 - Gastvrij Edegem	11256	1	1
11263 - Mivas vzw Afdeling 't Hofke	11263	4	4
11328 - RuimteVaart vzw	11328	1	1
11337 - Bezorgd om mensen VZW	11337	2	2
11357 - Veerkracht 4 VZW (Toemaatje)	11357	1	1
11464 - CPAS de Nassogne	11464	1	1
11749 - Teledienst – Ninove	11749	2	2
11824 - OCMW ZULTE	11824	1	1
11829 - S.O.S Hamin VZW	11829	10	10
11932 - De Toevlucht VZW (afd Vorselaar )	11932	22	22
11936 - SIVI VZW	11936	3	3
12111 - In.Tacte VZW	12111	2	2
12181 - OCMW Londerzeel	12181	1	1
12207 - Conférence Aide Sociale de Statte-Mont Falise ASBL	12207	1	1
12214 - Centre d'Entraide de Laeken ASBL	12214	4	4
12245 - Wavre Solidarité ASBL	12245	3	3
12306 - OCMW Gistel	12306	1	1
12310 - Saint-Vincent de Paul ASBL Entraide Pause Café	12310	1	1
12412 - OCMW Haacht	12412	1	1
12426 - OCMW Machelen	12426	1	1
12428 - OCMW Opwijk	12428	1	1

12436 - OCMW Steenokkerzeel	12436	1	1
12437 - OCMW Ternat	12437	1	1
12446 - CPAS Braine-le-Château	12446	2	2
12452 - CPAS Ittre	12452	1	1
12458 - CPAS Perwez	12458	1	1
12469 - OCMW Bonheiden	12469	1	1
12475 - Club De Grijs Kat VZW	12475	1	1
12476 - Tele-Dienst VZW	12476	1	1
12478 - Onthaal Sint Antonius van Padua VZW	12478	2	2
12481 - Zenith VZW	12481	7	7
12484 - Wederzijds Kristus-Koning	12484	1	1
12487 - Welzijnsschakels - Berlaar VZW	12487	1	1
12488 - Sint-Vincentius VZW Sint-Jan-Berchmans Mechelen-Zuid	12488	1	1
12489 - Sint-Vincentius VZW Mechelen Noord	12489	1	1
12491 - Welzijnsschakel Hoboken VZW Kasteel Broydenborg	12491	2	2
12502 - OCMW Herselt	12502	1	1
12505 - OCMW Kasterlee	12505	1	1
12519 - OCMW Schilde	12519	1	1
12522 - OCMW Vorselaar	12522	1	1
12530 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Beringen	12530	3	3
12531 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Sint-Servaas Diepenbeek	12531	1	1
12532 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Sint-Martinus Genk	12532	6	6
12538 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Sint-Franciscus Pelt	12538	3	3
12539 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Sint-Truiden	12539	5	5
12540 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Sint-Mauritius Bilzen	12540	2	2
12543 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Harlindis en Relindis Maaseik	12543	1	1
12544 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Alken	12544	1	1
12545 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Heusden-Zolder	12545	3	3
12546 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Sint-Jan de Doper Borgloon	12546	1	1
12547 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Kuringen	12547	1	1
12548 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Sint-Ursula Lanaken	12548	1	1
12551 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Lommel	12551	1	1
12552 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Sint-Andries Peer	12552	2	2
12554 - Sint Vincentius Zonhoven	12554	1	1
12555 - 't Looise Hulphuis VZW	12555	1	1
12556 - Sint-Vincentius VZW « De Kleine Drempel » Bree	12556	1	1
12557 - Sint-Vincentius VZW Conferentie O.L.Vrouw van Tongeren	12557	3	3
12559 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Sint-Jan-Berchmans	12559	5	5
12560 - Sint-Vincentius VZW Conferentie Kindsheid Jesu Lummen	12560	1	1
12561 - St Vincentius Conferentie Virga Jesse Runkst Hasselt	12561	6	6

12595 - Accueil-Botanique ASBL	12595	5	5
12597 - Maison De Fragnée ASBL	12597	2	2
12598 - Sans-Logis ASBL Accueil Hommes	12598	1	1
12599 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Fléron	12599	3	5
12600 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence de Beyne-Heusay	12600	1	1
12604 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Jupille	12604	2	2
12607 - Maison Marie-Louise ASBL	12607	1	1
12609 - Espoir et Fraternité ASBL	12609	1	1
12610 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence de Spa	12610	1	1
12612 - Saint-Vincent de Paul Visé ASBL	12612	11	11
12613 - Armée du Salut de Liège ASBL	12613	17	17
12615 - Saint-Vincent de Paul ASBL « La Cordée »	12615	6	6
12616 - Vivre Solidaire ASBL	12616	1	1
12619 - Saint-Vincent de Paul ASBL Relais Saint-Joseph	12619	1	1
12620 - Armée du Salut de Seraing ASBL	12620	1	1
12621 - P.A.S - Service Social Inter- Paroissial (St. Julien) ASBL	12621	2	2
12622 - Horizons Nouveaux ASBL	12622	8	8
12623 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Notre-Dame	12623	2	2
12624 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence SVP de Saint-Sébastien	12624	1	1
12627 - Service d'Entraide SVP Liège Amercœur - Outremeuse – Longdoz	12627	3	3
12628 - Conférence Saint-Vincent de Paul Verviers Centre ASBL - « Enclos des Récollets »	12628	4	4
12630 - Entraide et Partage ASBL	12630	2	2
12632 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Saint-Martin Xhoris	12632	1	1
12638 - Hesbicœur ASBL	12638	2	2
12640 - ASBL Nouveau Départ - Huy	12640	4	4
12646 - Croix-Rouge de Belgique Section locale de Bütgenbach-Büllingen	12646	1	1
12648 - Croix-Rouge de Belgique Section locale de Raeren	12648	1	1
12652 - CPAS Blégny	12652	1	1
12659 - CPAS Dison	12659	6	6
12665 - CPAS Grâce-Hollogne	12665	4	4
12680 - CPAS Soumagne	12680	5	0
12682 - CPAS Sprimont	12682	1	1
12693 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Malonne	12693	2	2
12695 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Jemeppe-sur-Sambre	12695	2	2
12698 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Salzinnes	12698	1	1
12702 - Entraide Décanales de Saint-Servais ASBL	12702	3	3
12706 - Équipes d'Entraide ASBL Section de Dinant	12706	1	1
12707 - Équipe d'Entraide de Ciney ASBL	12707	2	2
12708 - Accueil Famenne ASBL	12708	3	3

12714 - Saint-Vincent de Paul ASBL Service d'Entraide Taminois	12714	3	3
12717 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Barvaux	12717	1	1
12723 - Les Colis du Cœur ASBL	12723	1	1
12724 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Florenville	12724	1	1
12725 - Solidarité Aubange ASBL	12725	1	1
12726 - Solidarité Saint-Vincent de Paul ASBL	12726	4	4
12727 - Saint-Vincent de Paul Bastogne ASBL	12727	1	1
12734 - CPAS Dinant	12734	4	4
12745 - CPAS Philippeville	12745	1	1
12746 - CPAS Sombreffe	12746	1	1
12759 - CPAS Herbeumont	12759	1	1
12761 - CPAS La Roche-en-Ardenne	12761	1	1
12762 - CPAS Léglise	12762	1	0
12770 - CPAS Rendeux	12770	1	1
12775 - Cpas Tenneville	12775	1	1
12777 - CPAS Vielsalm	12777	2	2
12780 - Entraide Saint-Vincent de Paul ASBL	12780	3	3
12782 - Entraide Interparoissiale Courcelles ASBL	12782	4	4
12783 - ASBL Solidarités Plurielles	12783	2	2
12784 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Farciennes Pironchamps	12784	2	2
12786 - Entraide Saint-Vincent de Paul de Fontaine	12786	2	2
12788 - ASBL Maison Sociale de Gosselies	12788	5	5
12791 - Entraide Saint-Vincent de Paul Jumet Heigne ASBL	12791	5	5
12793 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence La Docherie	12793	5	5
12796 - Masaber ASBL	12796	1	1
12799 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Hamendes	12799	1	1
12800 - Entraide ASBL	12800	6	6
12801 - La Rochelle ASBL	12801	1	1
12802 - Armée du Salut ASBL Section de Jumet	12802	1	1
12804 - AOP du Doyené de Florennes ASBL Service d'Entraide	12804	2	2
12805 - Promotion Services ASBL p/a Barriat Natacha	12805	2	2
12807 - Trait d'Union ASBL	12807	5	5
12808 - Solidarité Femmes Battues ASBL	12808	1	1
12809 - AOP du Doyené de Soignies ASBL Dépannage Alimentaire	12809	3	3
12810 - Guidance Entraide Saint-Martin ASBL	12810	1	1
12815 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Houdeng-Aimeries	12815	1	1
12819 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Saint-Martin Aiseau	12819	4	4
12821 - Solidarité Fontainoise Laïque ASBL	12821	4	4
12824 - S'Entraider et Vivre en Solidarité (SEVES) ASBL	12824	2	2
12825 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Saint-Remy	12825	2	2

12828 - Le Triangle ASBL	12828	1	1
12829 - Personne sans toi(t) ASBL	12829	1	1
12831 - Saint-Vincent de Paul Erquelines Conférence Sainte-Famille	12831	1	1
12834 - Edelweiss ASBL	12834	3	3
12835 - Maison des Familles ASBL	12835	9	9
12838 - Les Ouvriers du Cœur ASBL	12838	1	1
12839 - Saint-Vincent de Paul Shalom	12839	1	1
12840 - L'Étape ASBL	12840	1	1
12844 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence du Doyenné de Lessines	12844	4	4
12850 - Société Saint-Vincent Ath - Pays Vert ASBL	12850	7	9
12851 - Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné de Tournai ASBL	12851	3	3
12857 - CPAS Binche	12857	3	3
12865 - CPAS Frameries	12865	7	7
12868 - CPAS Gerpinnes	12868	2	2
12869 - CPAS Hensies	12869	1	1
12870 - CPAS Honnelles	12870	1	1
12873 - CPAS Merbes-le-Château	12873	3	3
12875 - CPAS Pecq	12875	1	1
12877 - CPAS Pont-à-Celles	12877	3	3
12881 - CPAS Tournai	12881	6	6
12884 - Ichthus VZW	12884	2	2
12890 - Sint-Vincentiusvereniging Steenbrugge	12890	2	2
12893 - Sint-Vincentius West-Vlaanderen VZW Sint-Vincentius Tielt	12893	1	2
12905 - Arcade VZW Afdeling 't Veer	12905	1	1
12909 - Sint-Vincentius Vereniging Kortrijk VZW (De Vaart)	12909	5	5
12910 - De Brug VZW	12910	2	2
12913 - Sint-Vincentius West-Vlaanderen VZW Conferentie Blankenberge	12913	4	4
12916 - Vereniging 't Sas	12916	2	3
12918 - OCMW Waregem	12918	1	1
12922 - FOOD 4 ALL Lions Club Zwevegem VZW	12922	3	3
12925 - Sint-Vincentius West-Vlaanderen VZW De Bosrank	12925	1	1
12955 - OCMW Oostkamp-OostCampus	12955	1	1
12956 - OCMW Oostrozebeke	12956	1	1
12957 - OCMW Oudenburg	12957	1	1
12971 - Dien-Centrum Gent-Noord VZW	12971	3	8
12972 - Buurtwerk Sint-Bernadette VZW	12972	2	2
12974 - Sociale Dienst Open Plaats, VZW Open Plaats	12974	3	3
12977 - Werkgroep Onthaal VZW	12977	2	2
12985 - Toontje VZW	12985	3	3
12989 - De Sluis - Onze Thuis	12989	3	0



12991 - VZW Koninklijke Dekenij Bloemekenswijk voedselondersteuning	12991	5	5
12994 - Lichtpunt VZW	12994	1	1
12998 - Centrum voor Kansarmen Oudenaarde VZW	12998	2	2
12999 - De Tinten VZW	12999	3	3
13002 - Welzijnsraad Sint-Lievens-Houtem VZW	13002	1	1
13003 - De Kruk VZW	13003	1	1
13004 - De Toevlucht VZW Afdeling Lokeren	13004	1	1
13006 - De Toevlucht Aalter VZW	13006	2	2
13007 - Sint-Vincentius Oost-Vlaanderen VZW Conferentie Zele	13007	3	3
13008 - Welzijnsschakels Sint-Niklaas VZW De Springplank	13008	8	8
13015 - OCMW Gavere	13015	1	1
13017 - OCMW Haaltert	13017	2	2
13020 - OCMW Kaprijke	13020	1	1
13030 - OCMW Moerbeke	13030	1	1
13033 - OCMW Ronse	13033	1	1
13038 - OCMW Temse	13038	1	1
13041 - OCMW Wichelen	13041	2	2
13048 - Porte Verte - Groene Poort - Snijboontje ASBL - VZW	13048	8	8
13049 - Centre Social Protestant - Centre d'Aide aux Personnes ASBL	13049	3	3
13051 - La Maison Africaine ASBL	13051	2	2
13054 - Saint-Vincent de Paul ASBL Giraud	13054	17	17
13055 - Espace Social Télé-Service ASBL	13055	1	1
13056 - Sisters of Mother Teresa in Belgium (Missionaries of Charity) VZW	13056	1	1
13057 - Centre d'Entraide de Jette ASBL	13057	6	6
13058 - Service Social de Cureghem ASBL	13058	1	1
13059 - Société de Saint-Vincent de Paul ASBL Télé Sainte-Anne	13059	8	8
13060 - Armée du Salut ASBL Quartier Général National	13060	15	15
13062 - Source ASBL	13062	1	1
13066 - Entraide de Blocry ASBL	13066	2	2
13067 - CAW Halle-Vilvoorde	13067	2	2
13068 - Rafaël VZW	13068	8	8
13071 - Service d'Entraide ASBL	13071	2	2
13073 - Société de Saint-Vincent de Paul-Rixensart	13073	3	3
13075 - Saint-Vincent de Paul ASBL Entraide Sainte-Alice	13075	2	2
13076 - Entraide et Culture ASBL	13076	9	9
13078 - AOP Région Court-Saint-Étienne ASBL	13078	1	1
13081 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence de Waterloo	13081	2	2
13082 - Équipes d'Entraide ASBL Entraide Saint-Henri	13082	3	3
13083 - Maisons d'Accueil l'Ilot ASBL Clos Sainte-Thérèse	13083	1	1
13086 - Comité de la Samaritaine ASBL	13086	2	2

13089 - De Zoekmand VZW	13089	1	1
13090 - Entraide Boetendael Alliance	13090	4	4
13091 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence Saint-Jean l'Évangéliste	13091	1	1
13092 - Tabita VZW	13092	4	4
13093 - Saint-Vincent de Paul ASBL Paroisse Saint-Albert	13093	4	4
13095 - Bij Ons VZW/Chez Nous ASBL	13095	1	1
13097 - Convivium ASBL	13097	4	5
13099 - ARDAPS ASBL	13099	1	1
13100 - Centrum voor Menswelzijn VZW	13100	1	1
13101 - Filet ASBL	13101	8	8
13102 - Saint-Vincent de Paul ASBL Mont-St.-Guibert	13102	1	1
13103 - Saint-Vincent de Paul ASBL Conférence d'Ottignies (Mousty)	13103	3	3
13106 - Croix-Rouge Maison de Wavre	13106	1	1
13107 - MC-R Condroz Haute-Meuse	13107	1	1
13110 - M C-R LA CHARLEMAGNE	13110	2	2
13113 - Croix-Rouge Section locale de Charleroi	13113	2	2
13114 - Croix-Rouge Section locale de Châtelet	13114	2	2
13115 - Croix-Rouge Section locale de Jurbise	13115	2	2
13120 - Croix-Rouge Section locale de Huy	13120	1	1
13121 - Croix-Rouge Section locale de Liège	13121	2	2
13123 - Maison Croix-Rouge (MCR) de Flémalle / Engis / Saint-Georges	13123	1	1
13125 - Croix-Rouge Section locale de Bassenge	13125	4	4
13126 - Croix-Rouge Section locale de Jemeppe-sur-Meuse	13126	6	6
13127 - Croix-Rouge Section locale d'Ougrée	13127	3	3
13128 - Croix-Rouge Section locale de Seraing	13128	8	8
13129 - Croix-Rouge Section locale de Hannut	13129	2	2
13133 - Croix-Rouge Section locale de Frasnes-lez-Anvaing	13133	2	2
13138 - Croix-Rouge Section locale de Jumet-Roux-Goutroux	13138	6	6
13139 - CPAS Berchem Ste Agathe	13139	3	3
13142 - CPAS Ixelles	13142	5	5
13146 - CPAS Molenbeek-Saint-Jean	13146	7	7
13147 - CPAS Saint-Gilles	13147	8	8
13150 - CPAS Woluwe-Saint-Pierre	13150	3	3
13168 - Saint -Vincent de Paul de la Sainte-Famille du Tuquet	13168	2	2
13170 - Saint-Vincent de Paul-Herseaux	13170	1	1
13171 - Saint-Vincent de Paul-Septentrion	13171	1	1
13173 - TasToe VZW	13173	2	2
13200 - Gars ASBL-Guidance- Accompagnement des Pers.pr.la Réinsertion Sociale	13200	2	2
13222 - Saint-Vincent de Paul-Conférence Les Amis de Vincent	13222	2	2
13223 - Saint-Vincent de Paul-Centre Frédéric Ozanam	13223	8	8

13224 - Saint-Vincent de Paul-Conférence Saint-Joseph-Paduwa	13224	3	3
13227 - Cœurs en Cordée Saint-Vincent de Paul	13227	6	6
13239 - Onderlinge Hulp Evergem-Ertvelde VZW	13239	3	3
13290 - Buurthuis Stroboertje VZW	13290	4	4
13296 - C.A.W.Metropool VZW DE BIEKORF	13296	1	1
13300 - Sint Vincentius Conferentie Onze-Lieve-Vrouw Ten Hemelopneming	13300	1	1
13301 - Kommaraf VZW Voedselbedelingspunt Aarschot	13301	5	5
13304 - Association des Oeuvres de l'unité pastorale de Tournai Est	13304	2	2
13308 - B-Asiel VZW	13308	3	3
13314 - Maison Croix-Rouge Aywaille-Hamoir-Ouffet	13314	3	3
13316 - Association pour la Solidarité Étudiante en Belgique (ASEB) ASBL	13316	3	3
13362 - Une Main Tendue ASBL	13362	12	12
13370 - ASBL Les Ailes du Phœnix	13370	2	2
13393 - Op 't Spoor VZW	13393	2	2
13421 - La Fourmi ASBL c/o CPAS de Namur	13421	3	3
13439 - Service social paroissial de Tilleur	13439	2	2
13440 - Voedselhulp Druivenstreek VZW	13440	4	4
13444 - Saint-Vincent de Paul-Petit Ry St Pie X	13444	1	1
13465 - Welzijnsschakel OASE Kapellen	13465	1	1
13469 - Cultuurcentrum Assyrisch Christelijke Gemeenschap Hesana VZW	13469	5	5
13496 - VZW Lichtpunt Welzijnsschakel	13496	1	1
13497 - VZW De Watertoren Beerse	13497	1	1
13498 - Slaatje Praatje	13498	4	4
13499 - ASBL Bethléem Walcourt	13499	3	3
13500 - ASBL Saint-Vincent de Paul Saint Josse	13500	2	2
13501 - MCR « Les Eaux vives »	13501	2	2
13515 - Saint-Vincent de Paul - Conférence Saint-Mutien-Marie	13515	1	1
13516 - Buurtwerk 't Lampeke	13516	1	1
13520 - Église Chrétienne Évangélique de Wanfercée Baulet	13520	4	4
13521 - Entraide Alimentaire Saint-Cécile	13521	1	1
13524 - VZW Deelpunt	13524	2	2
13526 - VZW De Olijf	13526	1	1
13527 - Team Hope	13527	1	1
13528 - CAW Oost-Brabant	13528	4	4
13532 - ASBL L'arché et l'ajourée	13532	1	1
13540 - Église de Dieu en Belgique - La Nouvelle Jérusalem	13540	3	3
13541 - ASBL Restos du Cœur - L'autre table	13541	15	15
13544 - Croix-Rouge section de Woluwe-Saint-Pierre	13544	4	4
13545 - Relais du Cœur - Mont à Leux	13545	3	4
13547 - VZW De Oversteek Merksplas	13547	1	1

13549 - Maison Croix-Rouge de Frameries-Quaregnon-Saint-Ghislain	13549	1	1
13553 - Huize Fotini	13553	1	1
13556 - Sint-Vincentius Oostende-Bredene	13556	4	4
13572 - Argos VZW	13572	6	6
13573 - Service social Liège-Laveu	13573	2	2
13574 - Conférence Saint-Vincent de Paul des paroisses Angleur-Vallées	13574	1	1
13576 - Entraide Saint Julien	13576	4	4
13577 - Resto du Cœur de Wavre	13577	3	3
13584 - MCR Koekelberg	13584	5	5
13596 - ASBL Les uns et Les Autres - mission locale de Molenbeek	13596	1	1
13597 - Citoyens du partage	13597	10	10
13598 - Collectif Récup	13598	3	3
13599 - ASBL SBAR	13599	9	9
13600 – Épisol	13600	9	9
13602 - ASBL Oeuvres paroissiales de Tournai Ouest	13602	1	1
13603 - Croix-Rouge Section locale Auderghem	13603	2	2
13606 - De Sociale Kruidenier RSL VZW	13606	6	6
13607 - Schakel Retie VZW	13607	1	1
13609 - Actie Mensen in Nood Mol VZW	13609	1	1
<b>13611 - NO JAVEL</b>	<b>13611</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
13612 - SVP Chenois Waterloo	13612	1	1
13614 - Une assiette pour tous	13614	1	1
13615 - Filet Divers VZW	13615	4	4
13616 - EVA-centrum	13616	2	2
<b>13618 - ASBL Centre Lorca</b>	<b>13618</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
2245 - OCMW Mortsel	2245	1	1
2246 - OCMW Turnhout	2246	1	1
2256 - CPAS de Nivelles	2256	3	3
2265 - OCMW Antwerpen	2265	18	15
2266 - OCMW Borsbeek	2266	2	2
2301 - CPAS d'Aubange	2301	2	2
2316 - OCMW Ganshoren	2316	2	2
2334 - CPAS de Morlanwelz	2334	2	2
2336 - CPAS d'Etterbeek	2336	7	7
2340 - CPAS de Quevy	2340	1	1
2348 - CPAS de Le Rœulx	2348	1	1
2356 - CPAS d'Assesse	2356	1	1
2358 - CPAS de Beauraing	2358	1	1
2361 - CPAS de Florenville	2361	1	1
2367 - CPAS de Couvin	2367	1	1
2376 - CPAS de Charleroi	2376	46	46
2382 - CPAS de Jemeppe-sur-Sambre	2382	1	1

2388 - CPAS de Saint-Georges	2388	1	1
2395 - OCMW Deinze	2395	2	2
2396 - OCMW Merelbeke	2396	1	1
3945 - CPAS de Florennes	3945	1	1
3946 - CPAS de Bièvre	3946	1	1
3947 - CPAS Tubize	3947	1	1
3958 - CPAS de la Ville de Durbuy	3958	1	1
3961 - CPAS d'Ellezelles	3961	1	1
3963 - OCMW Deerlijk	3963	1	1
3971 - OCMW Dessel	3971	1	1
3972 - OCMW De Panne	3972	1	1
3983 - OCMW Aalst	3983	6	6
3984 - OCMW Geraardsbergen	3984	4	4
3990 - OCMW Maldegem	3990	1	1
3991 - OCMW Brecht	3991	1	1
3993 - OCMW Oud-Heverlee	3993	1	1
3995 - OCMW Landen	3995	2	4
4000 - CPAS Héron	4000	1	1
4004 - CPAS Flémalle	4004	5	5
4013 - CPAS Eupen-p/a Croix-Rouge	4013	3	3
4018 - CPAS Onhaye	4018	1	1
4432 - OCMW Meerhout	4432	1	1
6328 - CPAS Walcourt	6328	2	2
6329 - CPAS Profondeville	6329	2	2
6332 - OCMW Herent	6332	2	2
6576 - CPAS de Boussu	6576	1	1
6657 - CPAS Villers le Bouillet	6657	1	1
6658 - CPAS Cerfontaine	6658	1	1
6661 - CPAS de Jodoigne	6661	1	1
698 - Aide à l'Enfant ASBL	698	4	4
8116 - CPAS de Sambreville	8116	5	5
838 - Utopie ASBL	838	7	7
869 - CPAS d'Amay	869	1	1
873 - CPAS de Leuze en Hainaut	873	1	0
878 - CPAS de Montigny-le-Tilleul	878	1	1
882 - CPAS de Quaregnon	882	9	9
883 - CPAS de Colfontaine	883	6	6
885 - CPAS d'Erquelinnes	885	1	1
887 - CPAS de Ham-s/Heure	887	2	2
893 - CPAS de Comines	893	2	2
895 - CPAS de Chimay	895	1	1
908 - CPAS de Welkenraedt	908	1	1
946 - CPAS de La Louvière	946	4	4
950 - CPAS de Pépinster	950	2	2

951 - CPAS d'Uccle	951	18	22
953 - CPAS d'Enghien	953	7	7
957 - CPAS d'Arlon	957	2	2
959 - CPAS d'Aywaille	959	1	1
960 - CPAS de Beaumont	960	2	2
962 - CPAS de Beyne	962	1	1
966 - CPAS d'Engis	966	5	5
967 - CPAS de Manage	967	4	4
970 - CPAS de Herstal	970	2	2
971 - CPAS de Huy	971	3	3
977 - CPAS de Rebecq	977	2	2
978 - CPAS de Saint-Ghislain	978	1	1
988 - Conférence Saint-Vincent de Paul Morlanwelz	988	6	6
<b>TOTAL</b>		<b>1187</b>	<b>1187</b>